

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

L'ABBE DE QUEYLUS

(Suite)

L'indécision fut de courte durée, grâce à une lettre de cachet de la reine-mère, datée de quelques jours avant le départ de l'évêque, et adressée au gouverneur. Cette lettre enjoignait à M. d'Argenson d'imposer l'autorité de M. de Laval, et même de faire repasser en France tous ceux qui refuseraient de s'y soumettre. C'était, il est vrai, un contre-ordre à l'ordre du roi, et une contradiction ajoutée à la série des contradictions précédentes. Les communautés religieuses et les ecclésiastiques, heureux d'en finir, s'autorisèrent de cette lettre de cachet pour faire définitivement leur soumission à M. de Laval.

A ce moment-là, M. de Queylus était à Montréal, occupé à affermir les assises de la ville, et à continuer l'œuvre de la société de Saint Sulpice. Ayant appris l'arrivée du vicaire apostolique, il descendit à Québec lui présenter ses hommages ; lui fit de plein gré ses soumissions, et s'empressa de reconnaître sa juridiction à l'exclusion de la sienne propre. C'est du moins ce que les Pères Jésuites rapportent dans leur Journal. Cette soumission spontanée fait le plus grand honneur à M. de Queylus, en ce qu'elle montre son parfait désintéressement, et prouve qu'il désirait autant que personne voir régner la paix dans l'église du Canada, au moyen de l'unité dans l'autorité.

Les choses en seraient restées là, pour la plus grande gloire de la Religion, pour le plus grand bien de la colonie, et M. de Queylus serait aujourd'hui un très excellent homme aux yeux mêmes de ses détracteurs, si, pendant qu'il était encore à Québec, n'était arrivé de France un vaisseau, le *Saint-André*, qui lui apportait de la part de l'archevêque de nouvelles lettres de grand vicaire,

et, de la part du roi, une lettre de cachet, datée du 11 mai, lui ordonnant de continuer ses fonctions de vicaire général, sans préjudice de la juridiction de M. de Laval.

Mais comme si tant de contradictions n'avaient pas suffi pour embrouiller les choses, le même vaisseau apportait au gouverneur d'Argenson et à M. de Laval une autre lettre de cachet, datée du 14 mai, c'est-à-dire, de trois jours après celle qui était adressée à M. de Queylus, intimant « aux grands vicaires » de l'archevêque de Rouen, l'ordre de n'exercer aucune juridiction « jusqu'à ce que, par l'autorité de l'Eglise, il eût été déclaré si cet archevêque est en droit de prétendre que la Nouvelle-France soit dans son diocèse. »

Voilà donc M. de Queylus pris entre deux lettres de cachet, l'une, à lui-même adressée, et appuyée d'une commission de son archevêque, lui enjoignant de continuer ses fonctions de grand vicaire, et l'autre, adressée au gouverneur d'Argenson, lui intimant l'ordre de ne pas se prévaloir de son autorité de grand vicaire, jusqu'à ce que la question de juridiction eût été décidée à Rome.

Que devait-il faire dans ce sérieux dilemme ? D'un côté s'abstenir provisoirement d'agir en qualité de grand vicaire, et de l'autre, ne pas récuser une autorité sur la validité de laquelle le pape allait être mis en demeure de statuer.

C'est ce qu'il fit.

Du moins voici ce qu'écrivit un témoin éclairé et *désintéressé*, le gouverneur d'Argenson lui-même. « M. l'abbé de Queylus s'est bien comporté ; car il s'est contenté de s'expliquer en toutes choses avec M. de Petrée, et après n'a voulu faire éclater aucune « marque de son pouvoir. »

D'après la version des Jésuites, M. de Queylus, homme plein de duplicité, après avoir levé « le masque, » aurait fait tout le contraire de ce que rapporte M. d'Argenson, ce qui aurait déterminé et nécessité les mesures violentes prises contre lui par Mgr de Laval.

Comme ce point, dans la vie de l'abbé de Queylus, est décisif, pour sa justification ou son blâme, et que, d'un autre côté, mettre en doute l'exactitude d'une page du *Journal* est chose grave et surtout compromettante, je vais citer le *Journal*. Le lecteur jugera si j'ai tort ou raison de ne pas donner une absolue créance à la version des Révérends Pères. Voici l'extrait du journal, daté du 8 septembre 1659. « Monsieur l'abbé de Queylus, étant sur le point de s'embarquer pour s'en retourner en France, changea de dessein à l'arrivée du vaisseau (le *Saint-André*) sur les lettres qu'il

reçut ; et lui, qui avait protesté que quelque lettre et pouvoir qui lui serait envoyé il ne l'accepterait pas, et qui avait protesté toute amitié avec Mons. de Petrée, se voyant nanti des pouvoirs de Mons. de Rouen et de la lettre du roi du 11 de mai, leva le masque, et voulut se faire reconnaître grand vicaire de Mons. de Rouen. Mais Mons. de Petrée étant d'un autre côté nanti d'une autre lettre du 14, qui dérogeait entièrement à la première, il fut contraint de désister. Mais M. de Petrée n'ayant plus sujet de s'y fier, disposa de tout ici bas et à Montréal souverainement pour le spirituel.» A la marge, comme sommaire, on lit « M. l'abbé de Queylus remue. »

Pour bien saisir toute la situation et porter un jugement plus éclairé, rétablissons les dates et les lieux.

Le 29 août 1658, le père DeQuen, ayant reçu des lettres de grand vicaire pour la mission de Québec, M. de Queylus retourne à Montréal.

Le 16 juin 1659, M. de Laval, vicaire apostolique du Canada et évêque de Petrée, en Arabie, arrive à Québec.

Le 7 août, même année, M. de Queylus descend à Québec présenter ses hommages et faire ses soumissions à M. de Laval.

Le 6 septembre, le *Saint-André* apporte à l'abbé de Queylus de nouvelles lettres de vicaire général de la part de l'archevêque de Rouen, et une lettre du roi lui enjoignant de continuer ses fonctions de la manière prescrite par l'archevêque.

Maintenant l'extrait du Journal des Jésuites que je viens de citer, où il est dit que M. de Queylus «leva le masque et voulut se faire reconnaître grand vicaire» est daté du 8 septembre, c'est-à-dire du surlendemain de l'arrivée du vaisseau qui apportait les lettres de l'archevêque de Rouen et les deux lettres contradictoires du roi.

Or, trois jours après cette déclaration, ou plutôt, cette accusation du *Journal*, nous voyons M. de Queylus dîner, comme chez des amis, au réfectoire des révérends Pères, en compagnie des trois autres Sulpiciens descendus avec lui de Montréal.

Si le «masque» eût été levé, car masque il y avait assurément quelque part, les Jésuites auraient-ils invité à leur réfectoire cet insubordonné, et l'auraient-ils traité avec des démonstrations d'amitié à la barbe de leur évêque ?

Tout corrobore le témoignage de M. d'Argenson disant que l'abbé de Queylus «s'est contenté de s'expliquer en toutes choses avec M. de Petrée, et après n'a voulu faire éclater aucune marque de son pouvoir,» la continuation d'un commerce d'amitié apparente avec les Jésuites, ses bons rapports ostensibles avec M. de

Laval lui-même, et cette lettre de Marie de l'Incarnation datée du 8 du mois suivant. «Cet abbé (de Queylus) dit-elle, est descendu de Montréal pour saluer notre Prélat ; il était établi grand vicaire en ce lieu par l'Archevêque de Rouen ; mais aujourd'hui tout cela n'a plus lieu, et son autorité cesse.»

Si le «masque» eût été levé la mère de l'Incarnation en eût certainement su quelque chose, et n'eût pas manqué d'en faire mention.

Cependant pour s'être expliqué ouvertement avec l'évêque, et s'être ensuite très volontairement abstenu, M. de Queylus n'en était pas moins «nanti,» comme dit le *Journal*, de la lettre du roi et des pouvoirs de l'archevêque. C'était un homme considérable qu'il fallait éloigner du Canada, d'autant plus promptement que M. de Laval n'en était pas encore évêque titulaire et qu'il pouvait être rappelé d'un jour à l'autre.

Ce qui aggravait considérablement la position de M. de Queylus, c'est qu'il était universellement regretté à Québec, et que les Québécois ne se gênaient guère de le dire, surtout ceux qui étaient mal disposés. Et cela même après l'arrivée de Mgr de Laval. A propos d'un règlement quelconque passé par l'évêque, lequel n'avait pas plu à tout le monde, l'intendant et juge souverain du Canada, Jean Pétronne du Mesnil, écrivait à Colbert : «Le sieur abbé de Queylus, grand vicaire de l'archevêque de Rouen avant l'arrivée de l'évêque de Petrée, n'en usait pas ainsi ; car au lieu de prendre, il donnait aux pauvres ; c'est pourquoi il est regretté de tous les habitants.»

Bref, quoique tout absorbé dans l'œuvre de Montréal, où il attirait de France de nombreux colons, défrayés de ses propres deniers, et où il faisait même construire de son argent des fortifications et favorisait de tout son pouvoir le défrichement et la culture des terres, l'abbé de Queylus était, depuis longtemps, condamné. Pour l'éloigner du pays, il ne s'agissait plus que de trouver un prétexte. On fit pleuvoir contre lui, à la cour, toutes sortes d'accusations et des plus graves. Avec cela une lettre de cachet contre lui était chose réglée d'avance.

PASCAL POIRIER.

(A continuer)

LE CHATEAU DE VAUDREUIL

(Suite)

IV

Le marquis de Lotbinière vendit le château en 1771 à M. Joseph Fleury d'Eschambault de la Gorgendière, ancien Agent Général de la compagnie des Indes, beaufrère des Messieurs de Vaudreuil, celui dont on vient de lire la procuration d'agent pour percevoir les rentes de M. de Lotbinière.

M. Fleury d'Eschambault était fils du Sieur Joseph de Fleury de la Gorgendière, Seigneur d'Eschambault et de Dame Claire Jolliet, fille de l'illustre découvreur du Mississipi, Louis Jolliet d'Anticosti. Citons M. l'abbé Daniel : « Entreprenant et actif autant « que loyal et intègre dans ses transactions, M. d'Eschambault, « fut, aux jours des grandes épreuves la ressource du pays. Ayant « entre ses mains d'immenses capitaux, jouissant de la confiance « publique, il mit à la disposition du gouvernement sa fortune et « son crédit, uniquement préoccupé du salut de sa patrie. » Quand arriva la dernière crise, et qu'il fallût pourvoir au soutien de l'armée ce fut à lui qu'eurent recours le Gouverneur de Vaudreuil, le marquis de Montcalm et Bigot, qui lui écrivaient lettres sur lettres, le priant, le conjurant de leur venir en aide en faisant les levées de grains. Alors, rassemblant les vieillards, les femmes et les enfants, il leur expliquait l'état des choses, et ces pauvres gens, qui avaient caché leur dernier minot d'avoine pour les semences de l'année suivante, aux émissaires de Bigot, venaient les apporter à cet homme loyal et intègre. Lorsqu'il n'avait plus d'argent à lui, il eût recours à la bourse de ses amis,

confiant dans les promesses de Bigot, qui devait l'indemniser, mais il fût victime de sa bonne foi. Jamais les sommes qu'il avait avancées ne lui furent remboursées; et, ce qu'il y a de plus pénible encore pour un homme d'honneur, jamais il ne put rembourser celles que lui avaient avancées ses amis. Après la conquête il fit application à la cour, mais n'en eût que de brillantes promesses. En 1765 il adressa à monseigneur le duc de Choiseul, un mémoire, aussi bien que quatre des lettres des MM. de Vaudreuil, Montcalm et Bigot à l'occasion de ses levées de grains: mais sans résultat.

En 1768 il fit une nouvelle application au ministre par M. le Chevalier de Mehegan, Brigadier des armées du Roi, et lui envoya une autre lettre que le marquis de Montcalm lui avait écrite dans laquelle il disait, en parlant des levées de grains, que M. d'Eschambault avait rendu «le plus grand service que jamais citoyen pu rendre à son roi et à sa patrie.» Il envoya aussi une lettre de Bigot, qui disait la même chose, mais tout fut sans résultat: de nouvelles promesses et de grands éloges furent sa seule récompense. Alors, pour satisfaire autant qu'il le pût aux emprunts qu'il avait faits de ses amis il vendit tous ses biens, de sorte que ses descendants se trouvent privés de ces propriétés immenses qu'il aurait pu leur laisser.

Le marquis de Lotbinière avait gardé le château de Vaudreuil pendant huit années, c'est-à-dire depuis 1763 jusqu'en 1771, lorsqu'il le vendit à M. d'Eschambault, le 12 septembre de cette même année, pour la somme de 18500 chelins (équivalent à 17593 livres tournois de France) comme il appert par ce qui suit, pour satisfaire à des arrrages de rente qu'il devait aux MM. de Vaudreuil, désirant s'en débarrasser pour se rendre en France :

“ Pardevant les Notaires Royaux de la Province de Québec
 “ résidents à Montréal, soussignés, fut présent monsieur Michel
 “ Chartier, Ecuier, Seigneur de Lotbinière, Vaudreuil, Beauhar-
 “ nois et autres lieux, demeurant ordinairement à Vaudreuil, de
 “ présent en cette ville, lequel a, par ces présentes, reconnu et
 “ confessé avoir dès le 15 octobre de l'année dernière, vendu
 “ etc à monsieur Joseph de Fleury d'Eschambault, ci devant
 “ Agent Principal de la compagnie des Indes, demeurant en cette
 “ ville, à ce présent, et acceptant acquéreur, pour lui et ses hoirs
 “ et ayant cause, à l'avenir, le château, communément appelé le
 “ château de Vaudreuil, situé en cette ville, rue St Paul, bâti en
 “ pierre, à deux étages, avec tout le terrain qui en dépend, lequel
 “ terrain est borné par devant par la dite Rue St Paul, et aboutit
 “ par derrière à la Rue Notre-Dame, circonstances et dépendances

“ et tel que le dit terrain se poursuit et comporte de toutes parts,
 “ et est actuellement clos et séparé de tous cotés tant par des mu-
 “ railles que par des pieux..... auquel dit Sieur Vendeur le
 “ dit château de Vaudreuil, terrain et dépendances appartiennent,
 “ par acquisition par lui faite de monsieur le Comte de Vaudreuil,
 “ Pierre François de Rigaud de Vaudreuil, Pierre de Rigaud de
 “ Vaudreuil, Pierre de Rigaud Marquis de Vaudreuil, le Vicomte
 “ de Vaudreuil, se faisant et portant fort pour M. de Vaudreuil
 “ leur frère, Gouverneur de St Dominique, par consenti à son
 “ profit..... dans la présente vente n'est point compris le ter-
 “ rain qui est vis-à-vis le dit château de Vaudreuil, du côté du
 “ fleuve, joignant d'un côté M. Bruyère, lequel terrain, quoique
 “ faisant anciennement partie de celui du dit château de Vau-
 “ le dit Sieur Vendeur se reserve en toute propriété.....
 “ La présente vente ainsi faite à la charge par le dit Sieur acqué-
 “ reur, ses hoirs et ayant cause, de payer à compter de ce jour
 “ seulement, les cens, rentes et droits Seigneuriaux, dont le dit
 “ terrain et dépendances peuvent-être tenus envers les Sieurs
 “ Seigneurs de cette Isle..... et en outre moyennant le prix et
 “ somme de 185000 chelins de cette province..... laquelle
 “ somme le dit Sieur vendeur consent que le dit Sieur acquéreur
 “ en sa qualité de fondé de la procuration générale et spéciale de
 “ Messire Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Commandeur
 “ de l'Ordre de St Louis, ci-devant Gouverneur pour Sa Majesté
 “ Très-Chrétienne en Canada et de Messire Pierre François de
 “ Rigaud de Vaudreuil, Chevalier, Ancien Gouverneur de Mont-
 “ réal, et Dame Louise Thérèse Fleury de la Gorgendière, son
 “ épouse..... garde et retienne entre ses mains en déduction
 “ des rentes et pensions viagères que le dit Sieur Vendeur doit
 “ au dit Sieur Marquis de Vaudreuil et aux dits Sieur et dame
 “ de Rigaud.....

(Signé) CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

“ DESCHAMBAULT.

Cette même année le 14 septembre 1771 M. de Lotbinière fit
 cession des Seigneuries de Vaudreuil, Rigaud et Beauce, à son
 fils l'Hon Chartier de Lotbinière, par l'acte qui suit :

“ Pardevant les Notaires..... fut présent Messire Michel
 “ Chartier, Chevalier de Lotbinière, Seigneur de Vaudreuil,
 “ Beauharnois, et autre lieux, faisant tant pour lui que pour son
 “ épouse Dame Marie Louise Chaussegros de Lery,..... à volon-
 “ tairement cédé, quitté, etc..... à Messire Michel Eustache
 “ Gaspard Alaire Chartier, Chevalier Seigneur de Lotbinière, son

“ fils..... 1o. Le fief, terre et Seigneurie de Vaudreuil.....
 “ 2o. le fief, terre et Seigneurie de Rigaud..... 3o. la Seigneu-
 “ rie de la Beauce (ou Rigaud Vaudreuil) située dans le District
 “ de Québec, contenant trois lieues le long de chaque côté de la
 “ rivière de la chaudière, sur deux lieues aussi de profondeur de
 “ chaque côté..... Se réserve le dit Sieur cédant sa vie durante
 “ seulement les droits honorifiques des dites Seigneuries de Vau-
 “ dreuil et de Rigaud, se réserve encore le dit Sieur cédant pour
 “ lui et la Dame son épouse en toute propriété le domaine de
 “ Quinichien, dans l'état où il est actuellement, et la jouissance
 “ seulement leurs vies durantes du Manoir Seigneuriale de Vau-
 “ dreuil et terrain en dépendant..... La présente cession fait
 “ à la charge par le dit Sieur de Lotbinière..... des droits et
 “ devoirs féodaux..... envers le Roi..... plus, de payer.....
 “ à M. Joseph Fleury d'Eschambault fondé de procuration des
 “ dits Sieurs Marquis de Vaudréuil, Sieur et Dame de Rigaud...
 “ la somme de 10.000 livres en argent de France..... plus celle
 “ de 6,016 livres pour soldes des arrérages des rentes et pensions
 “ viagères dus aux dits Sieurs Marquis de Vaudreuil, et Sieur et
 “ Dame de Rigaud, jusqu'au 10 novembre de la présente année....

L'Hon. Chartier de Lotbinière remplit fidèlement les obliga-
 tions à l'égard de ses père et mère, comme le fait voir l'acte
 suivant :

“ Pardevant le notaire Royal..... fut présente Dame Louise
 “ Magdeleine Chaussegros de Léry, épouse de Michel, Marquis
 “ de Chartier de Lotbinière, Chevalier de l'ordre Royal et mili-
 “ taire de St Louis, etc. Laquelle a déclaré : Que par contract du
 “ quatorze septembre 1771, ratifié par elle le quatorze janvier
 “ 1772, elle a conjointement avec le dit Sieur son mari, fait ces-
 “ sion, délaissement et transport des Seigneuries de Vaudreuil,
 “ Rigaud et la Beauce, à Michel Eustache Gaspard Alain Char-
 “ tier, Ecuyer Seigneur de Lotbinière, leur fils à titre de proprié-
 “ taire incommutable et à différentes charges et obligations. Et
 “ entre autres, à plusieurs obligations et charges vis-à vis la dite
 “ Dame comparante sa mère, lesquelles son dit fils à toujours
 “ fidèlement remplis à son égard. C'est pourquoi la dite Dame
 “ Louise Magdeleine Chaussegros de Léry, Marquise de Lotbi-
 “ nière, quitte et décharge son fils l'Honorable Michel Eustache
 “ Gaspard Alain Chartier, Chevalier, Seigneur de Lotbinière,
 “ Vaudreuil et Rigaud, membre du Conseil Législatif de cette
 “ province de tout ce qu'il lui devait fournir et donner chaque
 “ année, suivant le dit contrat du quatorze septembre mil sept
 “ cents soixante et onze ; reconnaissent l'avoir reçu du dit Sieur

“ son fils, dont elle est contente, et l'en tient quitte et valablement déchargé jusqu'au trente de novembre dernier, sans préjudice de l'année qui vient de recommencer et des autres à venir. Dont acte a été fait et passé en l'Hotel Seigneurial de Vaudreuil, résidence de la dite Dame Marquise de Lotbinière, l'an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, le onzième jour de décembre après midi, en présence des Sieurs Jean Joseph Tresler, marchand du dit lieu, et du Sieur Joseph Brodoroti Mayer son commis, exprès appelés au présente acte, qui ont signé avec ma dite Dame Marquise de Lotbinière.

(Signé) LÉRY DE LOTBINIÈRE.
 “ JOSEPH BRODOROTI MAYER.
 “ JOSEPH TRESLER.

V

Nous avons vu jusqu'ici que le château a eu trois propriétaires. Les Messieurs de Vaudreuil depuis 1733 jusqu'à 1763, le Marquis de Lotbinière depuis 1763 jusqu'à 1771 et Monsieur Fleury d'Eschambault, qui ne le garda que deux années et le 26 juillet 1773, le vend à son tour aux Sieurs Antoine Poudret et Pierre Vallée, Marguillers de la Fabrique de l'Eglise Paroissiale de Montréal, qui en fut le dernier propriétaire.

Le but des Marguillers, en achetant le château, était d'y établir un collège; et le 1er octobre 1773, le collège de Montréal, fondé vers 1767, dans le presbytère de la Longue-Pointe par M. J. B. Curatteau de la Blaiserie, prêtre de St. Sulpice fut installé dans le château de Vaudreuil sous le nom de collège de St. Raphaël.

Voici un extrait de l'acte de vente par M. d'Eschambault. “ Par devant les notaires Royaux, etc..... furent présents Joseph Fleury d'Eschambault, Ecuier, Ancien Agent Principal de la Compagnie des Indes etc..... et Dame Catherine Véron de Grandmesnil, son épouse etc..... lesquels ont par ces présentes vendu etc..... aux Sieurs Antoine Poudret et Pierre Vallée, négociants de cette ville etc..... Marguillers en charge de l'œuvre de la Fabrique de l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de cette ville etc... pour former un collège..., le château de Vaudreuil, situé en cette ville, rue St. Paul, bâti en pierre, à deux étages avec tout le terrain qui en dépend, etc..... la présente vente faite à la charge, de etc..... et en outre moyennant le prix et

“ somme de 19500 livres ou chelins de cette Province..... Fait et
 “ passé à Montréal l’an 1773, le 26 juillet. ”

(Signé) J. DECHAMBAULT.
 “ G. DECHAMBAULT.
 “ POUDRET.
 “ VALLÉE.

Le collège de St. Raphaël y est demeuré pendant trente années, jusqu’au 6 juin 1803, lorsque le vieux château, fut réduit en cendres. Le collège fût rebâti en 1804, aux frais du Séminaire de St. Sulpice, sur la rue du collège, et fût ouvert le 20 octobre 1808 sous le nom de collège ou Petit Séminaire de Montréal. Plus tard, les Messieurs de St. Sulpice firent bâtir au pied de la montagne le magnifique collège que l’on voit aujourd’hui, et l’établissement sur la rue du collège, fût à son tour abandonné.

VI

Quand au terrain du château, il fût vendu encore une fois, avec les ruines du collège et ses dépendances le 14 décembre 1803, par les Marguilliers de Notre-Dame à Messieurs Jean-Baptiste Durocher et Joseph Périnault, tous deux négociants, moyennant la somme de 3,000 guinées. Ces derniers, durant le mois de décembre 1803, ont divisé le terrain du château comme suit :

1. “ Ils ont laissé pour l’usage public une place, nommée “ *Marché-neuf*, large de 172 pieds français, sur la rue Notre-Dame, “ et de 175 pieds sur la rue St. Paul; sans comprendre la rue St. “ Charles, qui terminait ce marché au nord-ouest, et celle de la “ Fabrique qui la terminait au sud-ouest. La dite Place s’étendant “ en longueur depuis la rue Notre-Dame jusqu’à celle de St. “ Paul, ce qui donnait pour longueur moyenne 382 pieds environ.
2. “ Ils ont réservé les restes des terrains qu’ils avaient acquis “ de la Fabrique et du Séminaire, situés au sud-ouest du *Marché* “ *Neuf*, et de la rue de la Fabrique, et l’ont divisé en huit empla- “ cements qu’ils ont vendus aux personnes suivantes, savoir : ”

No. 417 (26 décembre 1803) 75-60 p. à David Ross, avocat

“ 418 (27 décembre 1803) 48-75 à Joseph Roy.

“ 419 (26 décembre 1803) Ls. Charland, Insp. des ch.

“ 420 (26 décembre 1803) J. B. Hérigaud, M. D.

“ 421 (27 décembre 1803) Philippe Belin.

- “ 422 (27 décembre 1803) Philippe Belin.
- “ 423 (26 décembre 1803) Basile Proulx.
- “ 424 (26 décembre 1803) Mad. Vve Gabriel Cotté.

A Monument de Nelson.

B Résidence de M. Viger.

Le plan qui suit fera voir la manière dont le terrain a été divisé. Le *Marché Neuf* avec les rues de la Fabrique et St. Charles, sont compris dans la Place Jacques-Cartier d'aujourd'hui ; et la partie divisée en lots comprend l'espace depuis la Place Jacques-Cartier jusqu'à la rue St. Vincent, occupé maintenant par l'Hôtel Richelieu, etc. La petite ruelle appelé aujourd'hui rue St. Amable, s'appelait alors rue Viger, à cause de M. Denis Benjamin Viger, le célèbre historien, qui demeurait au coin des rues St. Paul et St. Vincent, à l'extrémité sud-Ouest du terrain.

Rue Notre-Dame.

75 No 417.	60
No 418.	48
No 419.	48
No 420.	48
No 121.	48
No 121	51
No 422.	
No 422.	48
No 423.	48
Ruelle Viger	
B 75 No 424.	48

Rue de la Fabrique.

172
A
402
MARCHÉ NEUF.
(Aujourd'hui Place Jacques-Cartier).
382
175

21 8

Rue St-Charles.

19 9

Rue St-Paul.

Michel, Marquis de Chartier de Lotbinière, Seigneur Marquis de Lotbinière, Vaudreuil, Rigaud, Beauce, Beauharnois, Châtigan, Allainville, Hocquart, etc., Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Capitaine d'Infanterie et Ingénieur-en-chef du Roi au Canada, était fils de Eustache Chartier de Lotbinière, Seigneur de Lotbinière, 1er Conseiller au Conseil Souverain de Québec et Garde des Scéaux, puis Grand-Vicaire, Grand-Archidiacre et Doyen du chapitre de Québec, et de Dame Marie Francoise Renaud d'Avesnes des Meloises. Selon l'abbé Tanguay l'origine de la famille de Lotbinière est la plus ancienne qu'il soit possible de retracer de toutes les familles canadiennes. Le premier ancêtre connu était Alain, Procureur Fiscal de Philippe Ier de France, qui vivait vers le onzième siècle et qui fut ancêtre d'Alain Chartier, Seigneur de Gliché, Secrétaire d'Etat des Rois Charles VI et VII, Alain Chartier exerça la charge de Receveur Général des comptes depuis 1402, jusqu'à 1412 avec tant de distinction que Charles VI, lui confia le soin de son Royaume, le décora de la qualité de Secrétaire-d'Etat, le mit au rang des nobles, et lui donna pour armes distinctives : Porte d'azur à deux perdrix d'argent sur un trône d'arbre d'or : Pendant les siècles qui suivirent la famille à continué à s'agrandir et à s'illustrer, et a contracté des alliances avec les plus hautes familles de France : les Chateaubourg, les de Maynard, les de Chateaufort, les de Chateaubriand, les La Rochefoucauld, les Polignac, les de Montfort, etc. Vers 1500, Clément Chartier est fait Baron de Lotbinière, et est mort à l'âge de 104 ans. Parmi ses descendants on compte des Gouverneurs, des Evêques, des Conseillers au Parlement, des Médecins du Roi, etc. Vers 1600 René Chartier de Lotbinière, Ecuier, Conseiller au Parlement, Docteur Régent de la Faculté de Médecine à Paris, Professeur Royal, Médecin Ordinaire de Louis XIII, de Mesdames filles, Princesse de France, et de Henriette Marie de France, Reine de la Grande Bretagne, s'acquit un nom impérissable par son travail sur les œuvres d'Hippocrate et de Gallien sur la médecine. Ce travail immense qui lui fait tant d'honneur ruina sa santé et sa fortune ; ce qui fut probablement une des causes pour lesquelles son fils Louis Théandre Chartier de Lotbinière, vint au Canada. Louis Théandre vint en ce pays en 1646 et fût le premier Lieutenant Général Civil et Criminel en toute la Nouvelle-France. Son fils René Louis, occupa la même charge et fut aussi Commandant Général des Milices de Québec. Il fut le père de Eustache Chartier de Lotbinière, et grand-père du Marquis de Lotbinière. Au Canada cette famille a toujours occupé les premières places, dans l'Etat Ecclésiastique, le mili-

taire et le civil, et s'est alliée aux de Soulanges, aux Rigaud de Vaudreuil, aux Chaussegros de Léry, aux Lambert du Mont, aux Juchereau Duchesnay, aux Denis de la Ronde, aux Mariauchau d'Esglis, aux d'Avesnes des Meloises, aux de Bonne de Lesdigières, aux de Tonnancours, etc. Le Marquis de Lotbinière traça les plans des défenses des trois dernières campagnes de Montcalm, et érigea les Forts de Carillon et l'Île-aux-noix. Ce fût sur ses représentations que Montcalm, resta à Carillon, au lieu de se retirer à St. Frédéric, et remporta la grande victoire de Carillon. L'année précédente le Marquis de Montcalm se proposait de faire une descente en Acadie, pour opérer une diversion; mais sur l'avis de M. de Lotbinière, qui lui montra les risques énormes qu'il y aurait à diviser sa petite armée, il se jeta contre William-Henry et remporta une belle victoire. Le Marquis de Lotbinière épousa en 1747 Louise Madeleine Chaussegros de Léry, fille de Gaspard Chaussegros de Léry, Chevalier de St. Louis, ancien Ingénieur-en-chef, et de Dame Marie Rénée Le Gardeur de Beauvais, et eût de ce mariage une fille Louise, qui épousa le Chevalier de Bonne de Lesdigières, descendant du célèbre Duc de Lesdigières, Connétable de France, qui servit sous Henri IV et qui se fit catholique en même temps que son roi. Il eût aussi un fils, l'Hon. Michel Eustache Gaspard Alain, Marquis de Chartier de Lotbinière, Seigneur de Vaudreuil, Lotbinière, Rigaud, Beauce, etc. Second Orateur de la Chambre d'Assemblée, qui épousa en secondes noces, en 1802, Delle Charlotte Munro de Fowlis et eut d'elle, plusieurs enfants dont trois seulement ont vécu. Louise Josephite Chartier de Lotbinière, Seigneuresse de Vaudreuil, l'aînée, épousa le Lieutenant Colonel, l'Honorable Robert Urwin Harwood, Membre du Conseil Législatif, etc., et le Lieutenant Colonel Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, Seigneur de Vaudreuil, Député Adjudant Général, est l'aînée de ses enfants, et le représentant du Marquis de Lotbinière.

Marie Charlotte Chartier de Lotbinière Seigneuresse de Rigaud, la seconde, épousa en 1821. M. William Bingham, de Philadelphie, fils du Sénateur Bingham, et beau-frère de Lord Ashburton. De ce mariage sont nés cinq enfants. Louise, l'aînée, épousa le Comte Olivier Brian de Bois-Gilbert, descendant du fameux Templier dont parle Walter Scott dans *Ivanhoë*. Charlotte épousa le Comte de Douhet de Romananges. Georgiana unit son sort à celui du Comte Raoul d'Epresménil.

Enfin Julie Chartier de Lotbinière Seigneuresse de Lotbinière, contracta mariage en 1830 avec M. Gustave Joly. Elle vit encore et porte avec dignité ses soixante-et-dix années, et le nom qui

doit s'éteindre en elle après quinze générations. Elle eût trois enfants dont l'Hon. Henri Gustave de Lotbinière Joly, Seigneur de Lotbinière, Ancien Premier Ministre de la Province, est l'ainé. Le cadet Edmond de Lotbinière Joly, Lieutenant dans le 32eme Régiment fût tué au fameux siège de Lucknow. La fille unique, Amélie, épousa M. Savage, et sa fille est l'épouse du Marquis de Caux.

Le Marquis de Lotbinière, eût ses Lettres Patentes de Marquis, de Louis XVI, il y a juste un siècle, le 25 Juin 1784, comme on peut le voir par le brevet d'enregistrement qui suit :

“ Antoine Marie d'Hozier de Sérigny, Chevalier, Juge d'Armes de la noblesse de France, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royale des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne.

“ Sur ce qui nous a été exposé par Michel Chartier de Lotbinière, Chevalier, Marquis héréditaire de Chartier de Lotbinière, Seigneur Marquis de Lotbinière et de Rigaud, au district de Québec au Canada ; de Lotbinière dans la Seigneurie de Vaudrenil et de la dite Seigneurie de Vaudreuil, en total ; de Villechauve (1) et autres lieux, le tout dans la province de Québec ; aussi Seigneur Marquis de Lotbinière et d'Allainville à New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, que ses ancêtres ayant toujours été en Canada depuis 1646, n'ont pu faire enregistrer leurs armoiries particulières à l'armorial général, ordonné par édit du mois de novembre 1696. A raison de quoi il nous requiert de les enregistrer en notre dépôt d'armoiries.

“ Vu en original les lettres patentes du Roi, données par sa Majesté à Versailles le 25 juin 1784, dans lesquelles sa Majesté s'exprime ainsi : Sur le compte qui nous a été rendu en notre Conseil sur l'ancienneté de la noblesse du Sieur Michel Chartier de Lotbinière, Chevalier de notre Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Capitaine d'Infanterie, ainsi que de ses services militaires et de ceux de sa famille, nous avons reconnus par les titres authentiques qui nous ont été représentés, que le dit Sieur Michel Chartier de Lotbinière, prouvait cinq filiations de noblesse sans dérogance, qu'il était issu d'une des familles françaises les plus distinguées, et les plus anciennement établies au Canada ; qu'elle y a possédé les premières places dans l'Etat Ecclésiastique, le Militaire et le Civil ; que le Sieur Michel Chartier de Lotbinière lui-même y avait servi avec distinction ; qu'ayant été reçu Cadet

(1) Villechauve est l'ancien nom de la Seigneurie de Beauharnois.

dans les troupes de la marine, en 1736, et Enseigne en 1742, il avait fait la Campagne de l'Acadie en 1746 ; qu'après avoir été nommé un de nos Ingénieurs en 1755, et employé en chef en cette qualité, il avait servi constamment sous les ordres du Sieur de Montcalm et du Maréchal de Lévis, jusqu'à la reddition du Canada ; qu'il s'était trouvé à toutes les actions où ces généraux avaient commandé ; enfin qu'il avait été fait Capitaine d'Infanterie et Chevalier de notre Ordre Royal et Militaire de St. Louis ; que depuis cette époque il s'était voué avec la plus grande générosité et le plus grand désintéressement aux intérêts de sa patrie ; qu'après la reddition du Canada, ayant été forcé de se transporter à Londres pour réclamer des concessions à lui accordées par le feu Roi dans ce pays, le gouvernement anglais trouva sa réclamation si juste, qu'il lui fit une pension de 400 guinées jusqu'à ce qu'il eût obtenu la restitution de ses biens, que, malgré la modicité de sa fortune, le dit Sieur Chartier de Lotbinière, n'écouterant que son zèle pour son ancienne patrie, avait abandonné, au commencement des troubles d'Amérique, cette pension, tous ses droits, et s'était transporté en France, pour y offrir des services qu'il a rendus avec un désintéressement, et une fidélité dont il y a peu d'exemples, mais qui le mettent dans l'impossibilité absolue de jamais rentrer comme sujet anglais en Canada et au sein de sa famille ; qu'en 1776 il fut envoyé à Boston pour une mission qu'il a remplie avec le zèle qui l'a toujours caractérisé dans ses opérations. Considérant que la naissance du Sieur Michel Chartier de Lotbinière, le rend susceptible aux distinctions réservées à l'ancienne noblesse ; voulant d'ailleurs récompenser ses services militaires, ceux de ses ancêtres, le sacrifice qu'il a fait de sa fortune, et de sa famille, enfin son dévouement pour son ancienne patrie. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, qui a vu le Brevet ci-attaché, sous le contre-scel de la chancellerie, nous avons de notre plein pouvoir et autorité Royale, fait et créé, et par ces présentes signées de notre main, faisons et créons Marquis, le dit Sieur Michel Chartier de Lotbinière, ensemble les aînés de ses enfants males, nés et à naître en légitime mariage, leur permettons de se dire et qualifier Marquis en tous actes et endroits, tant en jugement que hors jugement, sans qu'il soit tenu d'affecter ce titre à aucune terre, ni d'en faire ériger pour cette effet en Marquisat, de quoi nous les avons dispensé et dispensons, à condition que le dit titre et qualité relèvent de nous et de nos successeurs Rois. Voulons en outre que le dit Sieur Michel Chartier de Lotbinière, et ses descendants males, nés et à naître en légitime mariage, puissent porter

dans leurs armoiries la couronne de Marquis : Lesquelles lettres signées "Louis" et sur le replis, "par le Roi, le Maréchal de Castries." A côté *visa* Rue de Miromenil, et scellées, furent en la Chambre des Comptes à Paris le 21 d'Avril de l'année suivante par arrêt signé "Marsolan" à raison de quoi le dit Michel, Marquis de Chartier de Lotbinière fit hommage au Roi en la dite Chambre de Comptes le 4 de mai de la dite année 1785.

" Nous en vertu du pouvoir à nous attribué par l'arrêt du Conseil du 9 de 1706 en notre qualité de Juge d'Armes de la noblesse de France, qui nous donne l'inspection et l'Ordonnance sur le part des Armoiries, avons enrégistré en notre dépôt d'Armoiries celles du dit Marquis de Chartier de Lotbinière qui sont : " D'Azur " à deux perdrix d'argent, sur un tronc d'arbre d'or, posé en fasce, " coupé d'argent à trois roseaux de marais feuillés de sinople, la " tête de sable, naissant d'une terrasse aussi de sinople, garnie " d'eau, et mouvante de la pointe de l'Ecu, le dit Ecu couronné " d'une couronne de Marquis. Cimier : un aigle d'or. Devise : " Flors et Virtus : Les dites armes posées sur un Lion d'or couché " sur une terrasse au naturel et supportées par deux Aigles, aussi " d'or, le vol ouvert et se regardant. "

Et afin que le présent Brevet d'Enrégistrement d'armoiries que nous avons compris dans nos registres, puisse lui servir, et à ses descendants males nés et à naître en légitime mariage, nous l'avons signé et fait contresigné par notre Secrétaire qui y a apposé le sceau de nos armes. A Paris Jeudi le 25 Janvier 1787.

D'HOZIER DE SÉRIGNY.

Par Monsieur le Juge d'Armes de la Noblesse de France.

DUPLESSIS. "

Après la conquête les Seigneuries de Hocquart et Allainville, sur le lac Champlain, furent enlevées à M. de Lotbinière par le Gouvernement anglais, et concédées à des officiers et soldats anglais qui avaient servi dans la guerre contre la France. Il fit application vers 1771 à la cour d'Angleterre, pour obtenir une indemnisation ; mais jamais justice fut rendue, ni à lui, ni à ses descendants. Le Marquis de Vaudreuil, dans une lettre à M. de Lotbinière, fils, datée de Paris, 30 Oct. 1772, s'exprime ainsi : " Je crois que " Monsieur votre père réussira dans ses demandes, du moins je le " souhaite, ardemment, pour sa satisfaction et la votre ; il m'a " écrit presque aussitôt son arrivée à Londres, pour m'engager à

“ lui procurer des protections de la cour de France auprès de celle de Londres, en conséquence j'en parlai aussitôt à Monsieur le Duc d'Aiguillon, notre Ministre des affaires Etrangères, lequel recommanda celles de monsieur votre père à notre ambassadeur auprès du Roi d'Angleterre ; moi-même lui en ai écrit, et adressée ma lettre à Monsieur votre père, en lui faisant réponse. Notre Ambassadeur m'a répondu faire obligeamment à son sujet, en m'assurant qu'il lui rendra tous les services qui dépendront de lui.”

Le Marquis de Vaudreuil lui écrit encore à ce sujet de Paris le 19 Mars 1773. “ J'ai reçu, mon cher de Lotbinière, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 17 Octobre 1772..... J'ai reçu il y a quelque temps des lettres de Monsieur votre père, qui se porte assez bien. Il me marque que ses affaires ne sont pas encore finies, qu'il a de grandes espérances, et qu'il pourra peut-être, après qu'elles seront consommées, venir faire un tour ici ; je me ferais toujours un vrai plaisir de le voir..... Adieu, mon cher de Lotbinière, et soyez bien assuré de toute mon amitié.....”

VAUDREUIL.”

Lors de la guerre américaine en 1775, M. de Lotbinière, fils, offrit ses services au gouvernement anglais, malgré l'injustice qu'on avait faite à son père au sujet de ses Seigneuries d'Allainville et Hocquart. A la tête de ses miliciens de Vaudreuil, il se joignit aux volontaires à St. Jean, et fut fait prisonnier, et détenu à Philadelphie pendant 22 mois, où, à cause des grandes privations, il faillit perdre la vie. Le Marquis de Vaudreuil lui écrivait de Paris le 31 Mars 1776. “ J'ai pris, mon cher de Lotbinière, toute la part possible à votre captivité, qui suivant ce que l'on m'a dit, ici, n'a pas été si dure qu'on l'appréhendait, ce qui a un peu adouci mon amertume.....” et puis il ajoute, en parlant du retard apporté à l'envoi des rentes, à cause de cette captivité ; “ Je ne vous dissimulerai pas que ce retardement nous fait un tard considérable. Ma fortune, comme je vous l'ai ci-devant marqué, n'étant pas brillante, et, pour peu qu'il me manque de mon revenu, je me trouve très à l'étroit, et obligé d'emprunter à de gros intérêts.....”

VAUDREUIL.”

La lettre suivante du 5 Mars 1777 de M. de Vaudreuil à la Marquise de Lotbinière fait voir, que sa fortune n'était pas très brillante, pour un homme qui avait “ vendu son pays.” “ J'ai

“ reçu, ma chère cousine, avec un véritable plaisir, la lettre que
 “ vous m’avez fait l’amitié de m’écrire le 7 Octobre dernier.....
 “ J’espère, ma chère cousine, que vous avez prise vos mesures
 “ pour me faire parvenir par le retour des premiers vaisseaux,
 “ qui partiront de vos ports pour l’Europe, cette somme, dont, en
 “ vérité, j’ai un pressant besoin. Ma fortune, comme vous le
 “ savez, n’est pas brillante. Le moindre retard de paiement du
 “ peu de bienfaits que le Roi m’a accordé et de mes rentes, me
 “ gênent à un tel point que je suis forcé d’emprunter à de gros
 “ intérêts..... Je vous remercie, ma chère cousine, du petit détail
 “ que vous me faites de la situation de notre chère patrie. Il faut
 “ espérer que les troubles dont elle est agitée, cesseront bientôt,
 “ et que vous ne tarderez pas d’avoir le plaisir et la consolation
 “ de voir et d’embrasser, Monsieur votre fils. Peut-être sera-t-il
 “ en la compagnie de Monsieur Lotbinière; car on m’a assuré
 “ qu’il était parti dans le dessein d’aller à Boston et tâcher de le
 “ retirer de sa captivité. Je le souhaite de tout mon cœur, et bien
 “ sincèrement. Mon frère de Rigaud, qui depuis la mort de sa
 “ femme, demeure avec moi et dont la santé est autant bonne
 “ qu’on le peut désirer, a pareillement reçu la lettre que vous lui
 “ avez fait le plaisir de lui écrire..... il me charge de vous faire
 “ mille amitiés de sa part ainsi qu’à Madame et Mademoiselle de
 “ Lotbinière, au souvenir desquelles il est très sensible..... Bien
 “ des amitiés pour moi à Madame et Mademoiselle de Lotbinière
 “ que j’embrasse de tout mon cœur, ainsi que vous, et suis avec
 “ un vrai et sincère attachement, ma chère cousine, votre très-
 “ humble et très-obéissant serviteur.

VAUDREUIL.”

En 1778 le 2 Mars M. de Vandreuil écrivait de Paris.... “ Je ne
 “ puis, mon cher de Lotbinière, vous donner des nouvelles directes
 “ de Monsieur votre père.... J’ai oui dire que depuis qu’il a
 “ quitté le Canada, il a résidé à Londres et à Paris où il est ac-
 “ tuellement.”

Monsieur le Marquis de Vaudreuil est mort le 4 Aout de cette
 même année comme il appert, par cette lettre de Monsieur de
 Rigaud de Vaudreuil. “ A Collier, près St. Dié-sur-Loire, 2 Mars
 “ 1779. J’ai reçu, mon cher de Lotbinière, la lettre que vous m’a-
 “ vez écrite au mois de Septembre dernier.

“ C’est avec une véritable douleur que je vous annonce la perte
 “ que j’ai faite de mon frère le 4 Aout dernier, Dieu l’a attiré à
 “ lui, et comme il a fait une bonne fin, j’ose espérer que Dieu lui
 “ aura fait miséricorde.

“ Je vous remercie, mon cher de Lotbinière, des nouvelles
 “ dont vous me faites part. Veuillez je vous prie, continuer ; car
 “ le Canada me touche infiniment. Bien des respects à Madame
 “ votre mère. J’ai l’honneur d’être, Monsieur, avec tout le res-
 “ pect possible, Votre très humble et très-obéissant serviteur.

RIGAUD DE VAUDREUIL.”

Madame Veuve d’Ailleboust, que M. de Vaudreuil a faite sa légataire universelle, annonce aussi sa mort, à M. de Lotbinière.

“ A Collier, Près. St. Dié-sur-Loire, 2 Mars 1779. C’est avec
 “ une vive douleur et amertume dans le cœur que j’ai l’honneur
 “ Monsieur, de vous annoncer la mort de Monsieur le Marquis de
 “ Vaudreuil, arrivée le 4 Août dernier. Cette perte m’est d’au-
 “ tant plus sensible, qu’en le perdant, je puis dire avoir perdu un
 “ second père, puisque, tant qu’il a vécu, il n’a cessé d’avoir des
 “ bontés pour moi, et en mourant y a mis le comble, en me fai-
 “ sant sa légataire universelle.....Je ne doute point, Monsieur
 “ que monsieur votre père ne vous écrive au sujet de ma deman-
 “ de. Il m’a écrit du Chateau de Méré, le 25 Décembre dernier.

VEUVE D’AILLEBOUST.”

La lettre de M. de Rigaud de Vaudreuil, dans laquelle il annonce la mort de son frère, le Marquis de Vaudreuil, est probablement, la dernière qu’il écrit au Canada, car il suivit de près son frère dans la tombe, étant mort quelques mois après, le 19 Août 1779. Il avait dit l’année précédente dans sa lettre “ ma santé est très chancelante.”

Dans toutes les lettres du Marquis de Vaudreuil et de M. de Rigaud, à M. de Lotbinière, fils, ils n’oublient jamais M. Godefroy de Tonnancours. Dans sa lettre de 1772, M. de Vaudreuil dit. “ Je suis très sensible au souvenir de M. de Tonnancour, faites lui bien des amitiés de ma part, et assurez-le que je ne l’oublie jamais.” En 1773 il dit. “ Bien des respects à vos Dames et un million de compliments à M. de Tonnancours, que je n’oublie point.” En 1773 encore. “ Je vous prie également de me rappeler dans la mémoire de M. Tonnancours, que j’aime toujours bien. Adieu, mon cher de Lotbinière, je vous souhaite une parfaite santé.” En 1775, en parlant de son frère de Rigaud, le Marquis dit. “ Il me charge aussi de vous prier de le rappeler au souvenir de M. de Tonnancours.”

Dans sa dernière lettre datée du 2 Mars 1778, il dit. “ Je suis

“ on ne peut plus sensible au souvenir de votre chère maman, de
“ votre chère épouse, et de M. de Tonnancours. Veuillez leur
“ faire à tous mille et mille amitiés de ma part. Je leur souhaite à
“ tous, ainsi qu'à vous, une continuation de bonne santé, et je me
“ réjouis de vous savoir hors de captivité, ce que vous auriez pu
“ éviter. Adieu, mon cher de Lotbinière, je vous embrasse de
“ tout mon cœur.....

VAUDREUIL.”

Ces paroles sont probablement les dernières que l'illustre Gouverneur écrit au Canada, car Dieu l'a appelé à lui cinq mois après, le 4 août 1778.

M. Godfroy de Tonnancours, père de la seconde Marquise de Lotbinière, descendait d'une des familles les plus anciennement établies au Canada, et dont les descendants après s'être illustrés sur presque tous les champs de batailles ont contracté des alliances avec les familles Le Neuf du Hérisson, Picoté de Beletre, de Ramzay, Hertel de la Frenière, etc. Il était fils de René Godfroy, Sieur de Tonnancours, Conseiller du Roi, et Lieutenant Général Civil et Criminel aux Trois-Rivières. Cette famille est maintenant représentée par Louis Godfroy de Tonnancours, de Montréal.

A. C. DE LÉRY MACDONALD.

(A continuer)

LE BOIS DE LA BOULAYE ⁽¹⁾

XX

(Suite.)

SUR UN ARBRE PERCHÉ

— Pour l'honneur du baron Durand... de Chauvry, il faudrait cependant une somme ronde.

— Qu'appellez-vous une somme ronde ? Est-ce que vous iriez jusqu'à..., jusqu'à 100 000 francs ?

— 100 000 franc, monsieur le baron, c'est une bagatelle. Ce sont les dots des petites gens. Je ne vous tiens pas quitte à moins d'un million.

— Un million ! grand Dieu, monsieur Dubois, où le prendrais-je ? Vous voulez donc me mettre sur la paille ? et une année comme celle-ci ! Vous m'avez bouleversé. Je n'achète plus de chevaux, entendez-vous, ni de fusils, ni de chiens, et je ne veux pas de cocher, de garde, de tous ces nouveaux parasites. Je vis bien comme je suis, et ma fille n'a aucun besoin de se marier.

— Et vous saurez vous passer du bois de la Boulaye !

— Hé bien, oui, je saurai m'en passer, c'est ce maudit bois qui a déjà fait tout le mal.

— A moins, ajouta négligemment M. Dubois, que je ne découvre un moyen... de vous faire donner un million à votre fille... sans qu'il vous en coûte rien.

(1) Du Correspondant.

— Que dites-vous là, mon cher Ernest ? Ce serait l'idéal.

— Oui, un million, il le faut absolument, sur le contrat. Il n'y a que cela qui soit digne de vous. On n'en voit pas encore beaucoup, de dots d'un million. On en parlerait dans les journaux. Le baron... de Chauvry vient de donner un million en dot à sa fille.

— Pourvu que ce ne soit que sur le contrat... Je vous sais bien ingénieux, mon cher Ernest. Vraiment, vous croiriez...

— J'ai une idée. Cela mérite que j'y réfléchisse un peu, avant de vous la soumettre toute formulée. Ainsi, nous suspendons l'achat ces chevaux ? Je ne pourrais d'ailleurs pas m'en occuper aujourd'hui.

— Oui, attendons lundi, et réfléchissez à votre idée. Il n'y a qu'une seule chose qui presse.

— Laquelle ?

— Vous savez bien, les vingt bouteilles de vin de la Pomme d'Or. Il faut que je les aie demain, à cause de la fanfare. Mais dix bouteilles suffiront, je pense. Attendez pour tout le reste.

On voit que M. Durand ne s'oubliait pas. De son bel élan de magnificence il n'était demeuré que la dépense risquée de dix bouteilles de vin frelaté. On serait tenté de croire que M. Dubois avait eu tort de ne pas le laisser s'engager davantage dans la voie des prodigalités. M. Dubois connaissait son homme. Au moment du paiement, ce beau feu aurait pu être déjà éteint, et faire place à une irritation qui aurait ajourné indéfiniment des sacrifices plus importants. Puis cette ostentation subite qui semblait avoir pour but d'écraser, aux yeux des habitants de la commune et des élus du lendemain, la simplicité du marquis de Périgny, n'était pas pour plaire à Raoul ni pour ramener ses parents à des dispositions plus favorables au baron Durand. On le connaissait parcimonieux. C'est un défaut plus aisément pardonné que l'insolence du parvenu, et le marquis aurait mieux aimé abriter encore M. Durand dans sa carriole que d'accepter, pour aller dîner au château neuf avec des paysans, l'hospitalité du landau de Samuel Meyer. M. Dubois était donc sage. Il avait fait miroiter devant les vavités du baron Durand l'avenue prolongée, la grille et jusqu'à cette perspective glorieuse d'une dot d'un million donnée à sa fille. Quant au problème si siduisant dont la solution restait à chercher, de donner ce million sans qu'il en coûtât rien, on peut douter que M. Dubois eût lui-même des idées bien arrêtées. C'était plutôt un moyen de tenir le baron en haleine.

L'entretien finit là. Dans l'après-midi, M. Dubois se rendit au village et acheta les dix bouteilles. Il était déjà dans les bonnes

grâces de l'hotesse de la Pomme d'Or, lui ayant exactement soldé les notes inquiétantes du fugitif. Payez et vous serez considéré, dit le proverbe. Même en ce lieu, M. Dubois avait hérité de la considération qu'avait perdu Lechat ; on ne parlait qu'avec mépris du maître d'école en racontant sur son compte des anecdotes peu édifiantes. M. Dubois sut que l'intrigue hostile au marquis était entièrement dissoute, et qu'on ne faisait aucun doute de la réélection en masse de l'ancien conseil. Il ne remarquait du reste dans le village aucun symptôme d'agitation. Il se garda bien de mettre en circulation des suggestions, soit sur une aubade, soit sur le futur dîner des conseillers. Il voulut cependant voir ce qui se passait à la mairie. Il y trouva Raoul de Périgny, qui achevait quelques préparatifs, en suppléant le secrétaire en fuite. L'accueil fut très cordial, bien qu'un peu gêné. Raoul s'appropriait à sortir.

— Retournez-vous au chalet ? demanda-t-il. Je vous y reconduirais, à moins qu'au contraire vous ne veniez voir mes parents.

— Excusez-moi, dit M. Dubois. Je suis en retard de présenter mes respects à M. votre père, après la visite dont il m'a honoré. Comme il n'y avait rien de nouveau, je préférerais attendre que cette semaine fût passée.

— Je le comprends, reprit Raoul. Hé bien ! dirigeons-nous de votre côté.

Ils traversèrent, en se parlant peu, le village, où le fait seul qu'ils fussent ensemble produisit un excellent effet. Ils n'avaient assurément pas prémédité cette innocente manœuvre, mais, en temps d'élections, tout se remarque, tout est commenté et l'on ne corrige pas son chien sans que les malins ne soupçonnent une malice. Ils arrivèrent sur la grand'route déserte. Le cantonnier cassait ses pierres la tête nue, ce qui le dispensait de saluer, et ne s'interrompit pas. Ils s'approchèrent de lui. Ceci pouvait bien être une manœuvre.

— Mon ami, dit Raoul, le maître d'école vous a-t-il payé ?

— Il est parti en me redevant 10 francs, répondit d'un ton sombre le fonctionnaire.

Raoul porta la main à sa poche, M. Dubois en fit autant, en soutenant que cela regardait le baron Durand.

— Malheureusement, dit Raoul avec amertume, vous pourriez avoir raison. Mais il me plairait d'acquitter cette dette.

Les deux pièces étaient tirées, sous les yeux du cantonnier, et le résultat de la dispute fut que toutes deux lui furent remises. C'était un homme de principes. Le lendemain il n'en protesta pas moins en votant pour la liste du maître d'école, afin d'apaiser sa

conscience ; seulement il s'abstint de propagande, ce dont il convient de lui savoir gré.

Raoul et M. Dubois reprirent leur marche.

— Enfin, dit Raoul, demain je serai libre. Pour faire, à la vérité, un assez triste usage de ma liberté. Cette semaine a été longue. Je n'aurais pas prévu, quand je rentrais dans ma famille avec tant de joie, que ce serait pour m'en éloigner sitôt.

— Vous éloigner ? s'écria M. Dubois. Douteriez-vous de ce qui se passera demain ?

— C'est après-demain, reprit Raoul, qui me préoccupe personnellement davantage. Non, je crois bien qu'un affront sera épargné à la vieillesse de mon père... et aux sentiments passionnés de ma mère. Mais que resterai-je faire ici ? Je sentirais trop le poids de l'oisiveté. Vous êtes heureux, M. Dubois, d'avoir une vie toute réglée, des occupations définies, des devoirs tracés, ce que je vous envie. Vous avez une femme que vous me permettrez de dire charmante, des enfants qui sont des bijoux. Quand je les ai aperçus la première fois, au bord de cette route, je n'ai pas pu m'empêcher de descendre de cheval pour embrasser ces chérubins égarés. J'ai même l'enfantillage de cueillir avec eux des fleurettes. Que voulez-vous ? J'arrivais. J'en étais à la poésie champêtre. Il y a de cela trois semaines, ou trois siècles.

— Les fleurettes ont été conservées, monsieur.

— Oui, elles sont de celles qui ne fleurissent pas. Et vraiment, cette fillette mutine les a gardées ? Prenez garde, monsieur, elle pourra vous donner, dans dix ans, des sollicitudes de père.

— Elles ont été offertes, à votre insu et de votre part, à une jeune fille pour qui j'ai aussi des sollicitudes qui ne seraient pas plus tendres..., si elles étaient paternelles.

Il y eut un silence. Raoul reprit :

— Encore un intérêt bien puissant dans votre vie, auquel je comprends qu'on se dévoue. Moi, je suis inutile. Quel dommage que ma pauvre mère ne m'ait pas permis de tenir une épée ! C'était mon goût et ma vocation. J'ai accueilli un moment un autre rêve, il s'est vite évanoui.

— Il pourrait renaître.

— Non, c'est impossible. Vous ne connaissez pas ma mère.

— Vous me connaissez bien peu, monsieur. Je crois que vous pourriez me faire l'honneur de me témoigner de la confiance.

— Je le sais, monsieur. Mais il y a des choses dont il vaut mieux ne pas parler.

On arrivait au détour du bois de la Boulaye. Un homme appa-

raissait par intervalles à travers les clairières du bois, marchant, s'arrêtant, se retournant.

— Voilà, dit Raoul, un maraudeur qui ne se cache guère. Il ne fera pas grand tort aux broussailles de mon bois de Boulaye. D'ailleurs, ajouta-t-il, en souriant, c'est un électeur, et jusqu'à demain, respect à l'électeur. Ne le voyons pas.

— C'est pas un électeur, répondit M. Dubois. Vous ne reconnaissez pas le maraudeur ?

— Non vraiment.

— C'est le baron Durand. Il est là, s'absorbant dans une de ses passions les plus violentes. Pour la centième fois, il trace son avenue et il plante sa grille.

C'était en effet le baron Durand. Sorti seul pour se promener, il n'avait pas résisté à la fascination du bois de la Boulaye ; il avait franchi les limites qu'il interdisait aux enfants de franchir. Il avait fait bien pis, coupé des jalons, brisé des branchages qui gênaient la vue. Il regardait, en marchant à reculons, la façade du château, il comptait les pas, il tâchait d'enfoncer des jalons dans la terre durcie, parmi les bruyères. Il se livrait, avec autant de maladresse que de passion, à cette besogne de géomètre. Il y eut un pli de terrain où le bois, plus épais, déroba la vue du château, mais où se trouvait un vieux chêne rabougri et branchu, qui était voisin de la route. C'était le véritable observatoire. Le baron Durand, quoique fort inhabile à cet exercice d'agilité, tenta l'escalade et demeura en contemplation. Il était assurément en flagrant délit de maraudage, et le garde du marquis, s'il l'avait surpris, aurait dû lui dresser procès-verbal.

● — Raison de plus pour ne pas le voir, dit Raoul.

— Au contraire, dit M. Dubois, allons droit à lui. Ce sera au moins amusant, et vous aurez une belle occasion d'être indulgent.

M. Dubois entraîna Raoul, et tous deux, cachés par les broussailles, se dirigèrent rapidement vers le délinquant en évitant les clairières. Le baron Durand entendit bruire le feuillage, et, espérant que ce n'était pas lui qu'on cherchait, croyant à d'autres maraudeurs, il resta perché. Le cœur lui battait, le bruit se rapprochait toujours. Ce fut dans cette position aérienne que le baron Durand, conseiller municipal élu de la commune de Chauvry et père de Pépita, reçut la première visite de Raoul de Périgny.

M. Dubois partit d'un éclat de rire ; c'était bien l'effet le plus naturel de la situation. Je crois bien que, si un éclat de rire peut

être réfléchi ailleurs qu'au théâtre, où il est une des grandes difficultés de l'art, c'était aussi la démonstration la plus habile.

— Monsieur le baron, dit M. Dubois vous plaît-il de descendre pour recevoir ici la visite d'un bon voisin qui ne vous rencontrerait pas chez vous ?

Le baron Durand n'aurait pas mieux demandé que de descendre, et surtout que d'être descendu. Contrairement à ce qui a lieu pour les mâts de cocagne, et aussi pour toutes les cimes du pouvoir et de la fortune, la descente des échelons d'un arbre est plus difficile que l'ascension, par la raison qu'on ne les voit pas, et M. Durand était excusable d'être maladroit à cette voltige. Il manqua plusieurs fois le point d'appui et faillit se laisser choir. Il était couvert de confusion et balbutiait des excuses.

M. Dubois riait encore de bon cœur. Raoul avait de la peine à ne pas suivre cet exemple, conséquemment il était bien près d'être désarmé. Je ne sais pas cependant s'il aurait souhaité que sa mère vît le baron Durand en cet équipage penaud.

— J'en ai fait plus d'une fois autant pour chercher des nids, dit Raoul afin de dire quelque chose, mais ce n'est plus la saison.

— Ni pour moi la saison de grimper, n'est-ce pas ? dit M. Durand.

— Monsieur le baron, demanda M. Dubois, que faisiez-vous donc là-haut ?

M. Dubois ne l'ignorait pas; et ce n'était peut-être pas généreux. Il lui plaisait de forcer le baron Durand à s'expliquer sur sa passion, devant le témoin qui pouvait la satisfaire.

— Mon cher Ernest, fut-il répondu, c'est votre faute.

— C'est ma faute si vous vous êtes déchiré les vêtements ?

— Hé oui. Ne m'avez-vous pas reparlé ce matin même de ce bois de la Boulaye, dont j'avais pris mon parti de me passer... quoiqu'il interrompe assurément mon avenue d'une manière fâcheuse, M. Raoul est trop juste pour ne pas le reconnaître. En me promenant seul, j'ai eu tout à coup l'idée... de vérifier la perspective. Ce n'est pas un grand crime, n'est-ce pas, monsieur Raoul ?

— Non, certes, monsieur.

— J'ai trouvé un obstacle qui me bouchait la vue, et, ma foi, un obstacle, j'ai toujours remarqué cela dans les affaires, on est tenté de le surmonter.

— Vous avez raison, dit M. Dubois redevenant grave. Quand on a un but, l'obstacle ne doit jamais décourager. Il excite au contraire, il appelle l'effort correspondant. Il n'y a qu'une seule

chose à considérer dans la vie, c'est si le but mérite l'effort. N'est-ce pas votre avis, M. Raoul ?

Raoul ne riait plus, il ne répondit pas. Le baron Durand reprit :

— Entre bons voisins, on doit pouvoir arranger ces affaires de convenances... réciproques, par des échanges. Je voudrais avoir des terres à la convenance de M. le marquis, je serais très empressé à les lui offrir. Les prés de la Breuille, par exemple, ou d'autres terres à son choix. Qu'en penseriez-vous, monsieur Raoul ?

— J'en parlerai à mon père.

On avait ainsi devisé en regagnant la route, et l'aventure plaisante avait tourné au sérieux. L'ancien négociant, fidèle à son instinct, s'applaudissait d'avoir ouvert une négociation. Sans une déchirure à ses vêtements, qui était un témoignage embarrassant, on aurait oublié l'ascension de l'arbre. Le baron Durand eut encore une inspiration de génie et s'en fit une transition.

— Je ne puis pas, dit-il, vous reconduire sur la grand'route dans cet état. Seriez-vous assez bon, monsieur Raoul, pour m'accompagner jusqu'au château, où je serais si heureux d'avoir l'honneur de vous recevoir ?

Ce fut M. Dubois qui répondit :

— Sans doute, monsieur le baron, nous vous suivons.

Et Raoul suivit.

Quand on déboucha sur l'avenue, Inez, Pépita et les enfants apparurent à moins de deux cents pas, et il n'y avait pas de broussailles qui interceptaient la vue.

— Ah ! mon Dieu, s'écria le baron Durand en s'arrêtant stupéfait, avez-vous une épingle ?

XXI

L'ÉPINCLE

Si Raoul et M. Dubois étaient dépourvus du précieux ustensile, les buissons du bois de la Boulaye n'étaient pas sans épines. Le baron Durand rentra précipitamment dans le bois avant d'avoir été reconnu. Raoul, comme entraîné par la fatalité, continua de marcher lentement, à la rencontre de Pépita. La petite Pauline s'élança joyeusement vers lui et tendit les joues. Le souvenir d'un premier baiser ne lui en faisait pas redouter un second, que Raoul ne lui refusa pas. La vérité c'est qu'Inez ne l'avait pas rappelée

On comprend facilement que Pépita fut moins vive dans ses démonstrations, ce qui tendrait à établir une grande différence entre les lois morales et les lois physiques. Dans les choses du cœur, l'élan n'est pas toujours proportionné à l'impulsion.

Depuis le commencement de la semaine, il avait été bien souvent question de Raoul dans les entretiens intimes et les promenades des deux amies. Quel sujet plus intéressant auraient-elles pu traiter ? Inez avait remarqué avec chagrin, car il lui restait peu d'espérance, combien était profondément atteinte l'imagination de la jeune fille. On pourrait être surpris de la rapidité de ce ravage, on cessera cependant de s'en étonner si l'on réfléchit à ce qu'avait été l'existence de Pépita et si l'on se souvient que Dieu n'a pas fait pour la seule amitié le cœur de la femme. Elle était d'une nature ardent qui avait été constamment comprimée. Sevrée de toutes les distractions du monde, elle n'avait pas pu disperser, éparpiller en quelque sorte ce qui fermentait en elle d'aspirations contenues. Elle ne connaissait pas un jeune homme. Le bal, que réprouvent les moralistes austères et qui a ses dangers, plus pour la vanité que pour le cœur, a cette avantage de l'éparpillement. La chaudière n'éclate pas quand les vapeurs qu's'y condensent trouvent à s'échapper par plusieurs issues. Dans la situation où était Pépita, le premier jeune homme qu'elle rencontrerait sur son chemin pouvait déterminer l'explosion, fut-il moins digne d'elle que Raoul de Périgny. Or qu'on pense à tous les prestiges qu'avait Raoul pour la fille de M. Durand, au faisceau de tant de circonstances qui semblaient providentielles, aux complaisantes suggestions de la sœur Félicité, aux encouragements d'Inez, aux témoignages des yeux sur les avantages extérieurs, aux regards échangés sous l'œil de Dieu. Non, il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'en si peu de temps Raoul fut devenu la séduisante personnification de l'idéal rêvé.

Et le rêve semblait déjà évanoui ! Une misérable intrigue d'élection municipale, à laquelle Pépita ne pouvait rien comprendre, sinon qu'elle avait exaspéré le marquis contre son père, interdisait les rapprochements, menaçait d'éloigner du pays Raoul, d'éloigner même Inez, et que resterait-il à Pépita ? Son père seul, son père, qu'intérieurement elle accuserait d'avoir repoussé le bonheur qui venait sourire devant elle.

C'était triste. et Inez, assombrie elle-même, n'apportait pas de consolation. M. Dubois, d'ordinaire si ouvert, dans les yeux de qui l'on était habitué à voir le rayonnement communicatif du contentement de la vie calme et pure, était taciturne et s'enfermait dans sa chambre ; l'espèce de gaieté intempestive du

baron Durand, au milieu de ces tristesses, ressemblait à un sarcasme et avait quelque chose de provoquant. Et il y avait en l'air une nouvelle crise aiguë qui devait éclater dimanche, et encore par des votes de paysans inconnus. Dimanche ! Ce jour-là Pépita reverrait Raoul à l'église. Et quand Pépita faisait avec Inez cette promenade qui pouvait être la dernière, dimanche, c'était demain. La jeune fille venait d'en hasarder en soupirant l'observation, quand se montrait l'apparition inattendue de Raoul, ramené par M. Dubois, et quand la petite Pauline allait étourdiment se jeter dans les bras du revenant. Il y eut des saluts embarrassés.

— Vous n'avez pas rencontré M. Durand ? demanda Inez.

— Pardon, s'empressa de dire M. Dubois, nous étions ensemble. Il lui est arrivé un petit accident.....

— Un accident ? s'écria Pépita.

— Oh ! rassurez-vous, mademoiselle, un petit accident de vêtements, qui réclamerait le secours urgent d'une épingle, en attendant celui d'une aiguille.

— J'aurais l'un et l'autre à lui offrir, dit Inez.

— Sans doute, reprit M. Dubois, mais le lieu ne serait pas favorable, ni le moment opportun, M. Durand nous rejoindra tout à l'heure. Je crois qu'il préfère nous suivre d'un peu loin.

— Et comment lui est arrivé cet accident ?

— Vous ne devineriez jamais, ma chère amie. En descendant d'un arbre.

— Vous plaisantez. M. Durand descendait d'un arbre ?

— C'est la vérité. Un nouveau chapitre de l'histoire universelle des passions humaines. Mais je commets une indiscretion. De grâce, ne lui posez aucune question. Ça doit demeurer mystérieux. Il y a là un problème..... dont la solution encore obscure pourra dépendre de monsieur Raoul.

— Je vous demande pardon, dit Raoul, dont le regard détourné se fixant sur Pépita, la fit rougir. Aucune solution ne dépend de moi.

Ce dernier mot était peut-être moins inintelligible que le reste. Les deux amies saisirent mal le lien qui existait entre un arbre, une épingle et les passions humaines. On voit à travers quels méandres la pensée peut être conduite, par la déchirure d'un vêtement.

On passa devant le chalet, où Inez proposa d'entrer.

— Du tout, dit M. Dubois. La visite de monsieur Raoul est destinée au château.

Pépita s'arrêta interdite, interrogeant alternativement du regard Inez, M. Dubois, peut-être Raoul.

— Que dois-je faire ? dit-elle.

— Encore un problème, dit M. Dubois, et la solution de celui-ci peut dépendre de M. Raoul. Puis s'adressant à Raoul, il ajouta :

— Avez-vous à parler en particulier à M. Durand ?

— Je n'aurais assurément, répondit-il, pas osé demander mademoiselle, mais puisqu'un heureux hasard.....

En ce moment on entendit la voix de M. Durand qui accourait essoufflé. Il avait obtenu d'un buisson un secours provisoire, strictement suffisant, bien que d'ordinaire les épines causent plus d'offenses qu'elles n'en réparent. Il ne voulait pas perdre l'honneur, dont il se glorifiait d'avance, de recevoir chez lui la visite de M. Raoul de Périgny, honneur qui, s'il ne se hâtait, allait lui ravir M. Dubois. En l'attendant, M. Dubois dit à Pépita :

— Ceci résout la question. Vous allez accompagner votre père. Inez et moi nous rentrons. J'ai des affaires qui me retiendront au chalet jusqu'au dîner.

Ce fut donc privé de l'assistance de M. Dubois que le baron Durand, entre Pépita et Raoul, continua de se rapprocher du château et finalement entra dans le salon qu'avait si somptueusement meublé Samuel Meyer. Il était difficile qu'il ne se retirât pas pour réparer le désordre de sa toilette, en sorte qu'il dut laisser seuls, quelques instants les jeunes gens. Ce qui encore, dans l'ordre de la causalité, fut un effet indirect, mais nécessaire, de l'ascension du baron Durand. Or, que purent se dire Raoul et Pépita, laissés sans témoins ? Au théâtre, on représenterait Raoul s'empressant de profiter du moment pour une déclaration brûlante, Pépita, émue, se défendant mal et finissant par tendre une main que baiserait Raoul en fléchissant le genou, tandis que les battants de la porte du fond s'ouvrant, le baron Durand apparaîtrait en Géronte, pour maudire, dans un drame, ou pour bénir, dans une comédie, les téméraires surpris. Mais Raoul de Périgny n'était point un amoureux de théâtre ni un téméraire, et il ne fit aucune déclaration passionnée. Les yeux, même en se détournant, aviaient plus d'éloquence que les paroles. Pépita qui, à l'église, et alors qu'elle pouvait être surveillée, avait insensiblement avancé sa chaise, juste de ce qu'il fallait pour voir et pour être vue, la reculait maintenant par une suite de petits mouvements non moins imperceptibles. Il est vrai qu'elle ne se mettait pas hors de la portée du regard. Ce fut elle qui rompit la première le silence. La phrase était banale, moins pourtant que n'eût été une observation sur la température.

— Comment va Mlle. Valentine ? demanda-t-elle.

C'était bien une manière de s'adresser au cœur de Raoul.

— Je vous remercie, dit celui-ci, de me parler de ma sœur. Elle est pour moi l'objet d'un véritable culte. Vous ne sauriez croire ce que son âme renferme de trésors de dévouement... et de tendresse.

— Je les devine, monsieur, reprit Pépita ; j'ai moi-même comme une sœur aînée... que ma plus grande douleur a été d'être menacée de perdre.

— Je pense, mademoiselle, que vous êtes entièrement rassurée à cet égard ?

— Il s'en faut bien ; je tremble encore. Vous, du moins, vous êtes à l'abri de ce chagrin.

— Vous vous trompez. Il y a des circonstances dans la vie où le devoir peut-être est de s'éloigner... de ce qu'on aime le plus.

La jeune fille rougit.

— Quand on peut s'éloigner, dit-elle. Il y en a d'autres... où le devoir le plus pénible est de rester... Si j'osais, monsieur, je vous prierais d'exprimer à Mlle. Valentine les sentiments de respectueuse sympathie qu'elle m'inspire... et que je ne suis probablement pas destinée à lui exprimer jamais moi-même.

— Je n'y manquerai pas. Je puis vous dire... que l'attrait serait réciproque.

— Oh ! je ne m'en flatte pas.

— Ma sœur aussi... a déviné bien des choses...

On ne sait pas ce que serait devenu l'entretien en se prolongeant, mais Géronte avait eu le temps de se rendre plus présentable, et il fut un interrupteur fâcheux, quoiqu'il ne surprit pas des téméraires.

— Me voici ! s'écria-t-il. Monsieur Raoul, je suis extrêmement reconnaissant, extrêmement fier de vous recevoir chez moi. Il n'y a qu'une chose qui me rendrait encore plus fier, d'y recevoir M. le marquis. Dites-lui que je lui suis entièrement dévoué, et que je suis innocent des sottises de ce misérable maître d'école, dont, Dieu merci, la commune est débarrassée. Il aurait voulu me compromettre avec M. le marquis, comme si ce n'était pas à lui, le digne représentant de la plus ancienne famille du pays, que je dois tous les respects ! Et mes idées politiques, puisque j'ai l'occasion de vous le déclarer, monsieur Raoul, sont les mêmes que les vôtres. Je suis du parti des honnêtes gens, entendez bien, du parti des gens qui vont à la messe, où je vous reverrai demain et où je saluerai M. le marquis. Demain tout sera remis en ordre et M. le marquis pourra compter sur moi, dans le conseil, pour le bien de la commune. J'ai le projet d'inviter à dîner tous les

conseillers le dimanche suivant, et M. le marquis me fera bien l'honneur d'accepter mon invitation, ainsi que vous, monsieur Raoul. Et puis, vous savez, si M. le marquis avait envie des prés de la Breuille, je suis bon voisin, et un échange serait facile.

Le baron Durand était si loquace, que Pépita et Raoul n'eurent presque plus un mot à placer. L'heure gagnait, et Raoul ne tarda pas à reprendre le chemin du vieux manoir.

— Merci encore et à demain, dit le baron Durand. Présentez tous mes respects à M. le marquis... et à Mme la marquise.

Raoul aurait préféré qu'on ne lui rappelât pas sa mère, au moment où il s'inclinait en prenant congé de Pépita, et celle-ci n'osa pas répéter : à demain.

Quand Raoul eut disparu, M. Durand remonta dans son cabinet où il dut contempler son registre, et Pépita sortit. Elle erra autour du château. Quand elle fut sous les fenêtres de sa chambre, elle s'arrêta, en se baissant, devant les massifs de rosiers. Ce n'étaient pas des roses qu'elle cueillait ; elle recherchait, elle ramassait les brins de bruyère du bois de la Boulaye. Elle recomposait son bouquet, parce qu'elle reconstruisait une espérance.

Raoul, dans une sorte d'étourdissement, marchait à grands pas. Il était sorti du manoir pour faire une besogne de secrétaire de mairie qui s'était singulièrement transformée. Il craignait d'être blâmé, il craignait de se blâmer lui-même. Pépita lui avait paru plus attrayante que jamais, et il sentait se modifier ses impressions à l'égard du baron Durand. Il le jugeait, sans doute, un personnage de fort médiocre valeur et assez ridicule, mais point méchant, facile à influencer, et ne méritant pas l'irritation qui avait dressé une barrière infranchissable. Il se demandait ce qu'il rapporterait au château de sa tournée improvisée, et s'il ne ferait pas sagement de taire sa visite, au moins jusqu'au lendemain. Il trouva Valentine sur le perron ; pour elle il n'avait pas de secrets, et il lui raconta, non les incidents plaisants, déjà oubliés, mais les incidents sérieux de sa promenade. C'était l'accent de sa voix qui leur donnait un caractère particulièrement sérieux. Valentine trancha la question : elle fut d'avis qu'il se tût jusqu'au lendemain.

Le lendemain fut donc un jour encore bien solennel, dans le village de Chauvry et dans les deux châteaux fatalement condamnés à être hostiles, tant que n'interviendrait pas un traité d'alliance. La première épreuve était la rencontre à l'église. Elle fut... ce qu'elle avait été le dimanche précédent, si l'on peut appeler cela une rencontre. La marquise brilla encore par son

absence ; le marquis et ses enfants entrèrent et sortirent par la porte latérale. Il n'y eut échange ni d'une parole ni d'un regard. La bouderie systématique continuait, malgré la visite de la veille. Pépita, dont cette visite avait vivement surexcité l'imagination en ramenant l'espérance, dut croire et crut que tout était définitivement perdu. M. Dubois eut la même persuasion. Il n'accusait pas Raoul, qui sans doute avait parlé, qui sans doute s'était heurté à l'invincible opposition de sa mère. Il s'accusait lui-même, il se reprochait d'avoir saisi une occasion d'engager davantage Raoul et de l'attirer dans une sorte de piège, l'occasion aussi d'appeler sur lui la bienveillance personnelle du baron Durand ; il s'était flatté d'avoir mieux réussi. Pendant la soirée de la veille, le baron avait fort vanté Raoul en déclarant que ce jeune homme était charmant, et l'on juge dans quel sentiment Pépita entendit l'appréciation paternelle qui ne s'était pas encore exprimée devant elle. Quand il s'agit du bonheur d'autrui, peut-on se reprocher de n'avoir pas négligé une chance suprême ? C'était bien le bonheur de Pépita qui était l'ardente poursuite de M. Dubois. Il lui était douloureux d'y renoncer, et il roulait de nouveau pour lui-même des projets de départ.

Quand au baron Durand, après les avances qu'il avait faites à Raoul et la déférence témoignée pour le marquis, il se trouvait offensé de cette bouderie persévérante. Il eût été en disposition, si Lechat avait été là, et s'il n'avait pas fallu payer les dettes, de prêter l'oreille aux suggestions du maître d'école. La vérité m'oblige à dire qu'il pensait plus au diner manqué des conseillers et au bois de la Boulaye qu'au bonheur de sa fille.

La journée fut morne. M. Dubois s'enferma dans sa chambre demeurée en désordre, où il essaya de se remettre au travail. Il se relut, mécontent de ce qu'il avait écrit. Il biffa beaucoup, il écrivit peu. Il cherchait un autre dénouement. Quand le jour baissa, il alla déclarer brusquement à Inez qu'on dînerait sans lui. Il voulait aller assister au dépouillement du scrutin, qui se fermait à sept heures.

Il se rendit en effet à la mairie et y trouva Raoul, amené par la même curiosité. L'accueil fut plein de cordialité. Ce n'était pas le moment des conversations. Les scrutateurs, médiocrement lettrés, procédaient à leurs opérations avec une grave lenteur. L'assistance était peu nombreuse, la lutte ne passionnait plus. La lutte existait cependant, et le résultat sembla un moment indécis. Les frères et amis de la Pomme d'Or n'étaient pas désarmés. Raoul et M. Dubois, silencieux, immobiles, se regardèrent plusieurs fois avec une anxiété qui plongeait bien au delà des bulletins. Dans

tous les scrutins disputés, il y a des alternatives émouvantes. On a beau remuer et mêler les bulletins, il se présente des séries, les unes, simples effets du hasard, les autres, provenant de ce que chacun des partis a plus ou moins massé ses troupes et que les amis marchent ensemble. Ces séries paraissent tour à tour balancer la victoire. Bientôt cependant elle se prononça, et sans conteste. Tout l'ancien conseil était réélu ; le marquis, en tête de liste, avait une majorité assez imposante, quoique bien loin de l'unanimité acquise au baron Durand, mais on ne pensait plus à celui-ci.

On n'entendit aucune acclamation. Le village était parfaitement calme, personne n'ayant commandé ni préparé une manifestation spontanée. Ni les pompiers ni la fanfare n'étaient réunis, on ne se disposait à aucune aubade, et le baron Durand en était pour ses dix bouteilles de vin bleu.

Il y eut une détente sur les traits de Raoul, qui exhala un long soupir comprimé.

— C'est fini, dit-il. Au moins je n'ai pas à rapporter un affront à mon père, ni à ma mère qui en aurait été encore plus ulcérée. Il n'en est pas moins vrai que ce pays se perd comme les autres, et qu'il n'y a plus rien à y faire pour moi. Je le quitterai avec moins de regret.

— Vous y pensez encore ? demanda M. Dubois.

— Plus que jamais. Je vous connais depuis bien peu de temps, monsieur. Croyez-moi, vous serez un de mes regrets. En ma qualité de voyageur, je dois être blasé sur les adieux. Pas sur tous... Les plus pénibles sont ceux qu'on évite d'adresser, et je ne vous adresse pas les miens, quoique peut-être je ne sois pas destiné à vous revoir.

— En vérité ?

— Parlons d'autre chose. M. Durand va se trouver le collègue de mon père, dans le parlement de cette bourgade. Quelle attitude pensez-vous qu'il prendra ? Et quel homme est-ce en définitive ?

Il n'est pas bien démontré que ce fût parler d'autre chose. M. Dubois répondit :

— Je lui dois des égards... professionnels. Cependant je me croirais permis de vous tracer son portrait, si c'était utile, comme je l'ai espéré...

— Vraiment, vous l'avez espéré ?

— Je l'espérais encore tout à l'heure.

— Vous ne connaissez pas ma mère. Nous sommes mal ici pour causer. Je vous ai fait la conduite hier, et j'ai eu tort. Voulez-

vous me rendre la politesse ? Vous ne risquerez pas de surprendre mon père sur un arbre.

M. Dubois jugea qu'indépendamment de la courtoisie, qui ne permettait guère de refuser, il était plus intéressant de continuer cette conversation que de rapporter en toute hâte au château neuf le résultat du scrutin. Il suivit donc Raoul dans la direction du vieux manoir.

— Je ne vous apprendrai rien, dit-il, en avouant que M. Durand est un homme qui a des originalités... et des faiblesses. Il a été, dans les affaires, très habile, avec une parfaite loyauté.

— C'est beaucoup.

— Et très heureux. Sa fortune, honorablement acquise, est très considérable, et très sûre.

— Je ne songe pas à en demander le chiffre.

— Sans doute. C'est un gros chiffre, et, si la fortune sufflsait au bonheur, sa fille pourrait être très heureuse. Du moins rien ne l'empêcherait de faire son choix, et quoique M. Durand soit... comment dirai-je ? fort regardant en matière d'argent...

— Est-ce bien l'expression juste ?

— Dispensez-moi d'employer celle qui vous vient sur les lèvres, il ne contrarierait pas le choix de sa fille, si ce choix flattait sa vanité, ce qui est sa seconde faiblesse. C'est pour cela que j'avais espéré... Je ne vous apprendrai rien non plus en vous disant que sa fille est attrayante.

— Trop, monsieur.

— Pas trop, puisque les qualités de l'âme ont plus de charme encore. Ma femme, que je ne me donnerai pas le ridicule de vanter, l'aime passionnément, et elle est bon juge. C'est pour entourer cette jeune fille, c'eût été pour travailler à préparer son bonheur, que nous sommes ici. Pensez vous, monsieur, que je me sente fait pour être l'obscur régisseur d'un avare ?

M. Dubois, si résolu à se contenir, s'était exalté.

— J'avais deviné votre dévouement, dit Raoul très ému. Il est une des raisons de la sympathie très vive que vous m'avez inspirée.

— Hé bien, reprit M. Dubois, moi j'ai deviné que vous seriez digne de cette jeune fille, et, quoiqu'elle ne me l'ait pas dit, j'ai compris qu'elle l'a deviné aussi. Ne faites donc pas un coup de tête, monsieur, et ne quittez pas ce pays, pour une misérable querelle d'élection qui vient de s'apaiser. Sachez attendre, s'il faut attendre. Moi je vous répons de M. Durand. Pourvu qu'on flatte sa vanité, il sera le plus respectueux, le plus humble des collègues de votre père. Une idée, faites de lui un adjoint, l'adjoint

de M. le marquis, il exultera. Vous n'avez pas de fortune, si je compare votre fortune à la sienne, mais vous avez le bois de la Boulaye. Donnez-lui son avenue prolongée et sa grille, il ne vous en demandera pas davantage. Il ne vent pas doter sa fille ? je prétends qu'il payera un million à sa fille ce bois de la Boulaye que vous lui donnerez à lui-même. Vous avez un autre moyen facile d'achever de le séduire.

— Lequel ?

— Appelez-le monsieur le baron une seule fois... J'ai remarqué que vous n'êtes pas diplomate.

— Non, je ne le suis pas.

— Trouveriez-vous plus facile de l'appeler mon père ? Il le faudrait bien, cependant. Vous seriez alors dispensé de lui donner son titre, et je vous déclare que, si vous saviez le ménager, vous auriez en lui le plus débonnaire et le plus complaisant des beaux-pères. Mais pour l'amour de Dieu, pas de folies, ne brisez pas votre vie, qui peut être si belle, et ne risquez pas de briser un cœur.

— Et qui fléchira ma mère ?

— Votre sœur a été créée pour cela.

— Elle y a échoué.

— Faudra-t-il donc que je m'en mêle ?

— Ah ! monsieur, vous êtes un magicien !

— J'essayerai. Laissez-moi le temps de chercher les occasions.

Il est déjà entendu que vous ne partez pas.

On était arrivé au détour du sentier qui conduisait au château neuf, et M. Dubois prenait congé.

— On a dû me garder à dîner, dit Raoul. Voulez-vous être assez bon pour partager ce repas modeste ?

M. Dubois réfléchit un instant.

— Au fait, s'écria-t-il, je ne sais pas comment j'aurais dîné, ma femme me pardonnera. Je continue de vous suivre, à la condition que vous suiviez mes conseils.

La marquise, dans sa guérite d'osier, était seule sur le perron.

— Hé bien, dit-elle, qu'ont fait ces ingrats ?

— Un acte de repentir, s'empressa de répondre M. Dubois. A une grande majorité ils ont renommé M. le marquis, et après lui tous les membres de l'ancien conseil.

— Va vite en informer ton père, dit la marquise en s'adressant à Raoul. Il doit être dans le jardin, avec Valentine.

Dubois se trouva seul, en face de la marquise.

— C'est un jour de pardon, dit-il, madame la marquise. Vous

ne voudrez pas maintenir un ordre d'exil, et il dépend de vous que ce soit un jour de complète joie autour de vous.

— Qu'entendez-vous par là, monsieur.

— J'entends que votre fils va s'exiler vers la Chine ou l'Afrique, que vous ne le reverrez plus, qu'il sera désespéré, qu'il ira mourir obscurément sur quelque plage et qu'avec lui s'éteindra le nom des Périgny, si vous n'absolvez pas l'élan de son cœur.

Je ne sais en vérité si, dans l'improvisation de cette véhémence apostrophe, M. Dubois n'avait pas rencontré la gradation des sentiments de la marquise. L'exil d'un fils chéri, qu'elle ne reverrait plus, son désespoir, sa mort, c'étaient assurément pour une mère des hypothèses bien cruelles ; Valentine les avait déjà inutilement présentées sans vaincre une obstination dont le principe était l'orgueil du nom. M. Dubois, plus habile, venait de s'attaquer à cette passion même. La marquise avait été la dernière héritière de la branche aînée de la famille. C'était pour ne pas changer de nom que, trente ans plus tôt, elle avait épousé un parent éloigné. Elle avait un fils unique, dernier représentant à son tour de ce nom, glorieux entre tous aux yeux de la marquise, et ce nom était menacé de s'éteindre ! Elle n'avait pas pensé à cela. Puis, l'on remarqua que M. Dubois n'avait pas parlé de consentir, il avait parlé de pardonner et d'absoudre. Le pardon peut-être une condescendance de l'orgueil, sans l'humilier. Le pardon est une supériorité qui s'abaisse un moment pour se redresser plus haut encore. Combien l'homme qui pardonne est plus grand que celui qui a voulu être inflexible.

— De quel droit, dit la marquise troublée d'une attaque aussi vive, me tenez-vous un pareil langage ?

— Du droit... d'une subite inspiration du ciel, madame la marquise. Je vous jure qu'il y a cinq minutes je ne m'attendais pas à le tenir. Vous pouvez m'imposer silence. Moi aussi je m'exilerai, et vous ne me reverrez plus. Mais, plus heureux que M. Raoul, quoique mon nom ne mérite pas d'être perpétué, j'emporterai ce qui lui manque, une femme aimée, et ce qui vous manquera, madame, un fils. Je suis prêt à partir.

— Ne partez pas, monsieur... Je reconnais que cette jeune fille est charmante... Êtes-vous seulement autorisé à l'offrir à mon fils ?

— Autorisé... par l'affection que je lui porte. Elle est digne de votre fils, madame, et elle l'aime.

— Et son père ? Il est très intéressé... sait-il combien peu nous sommes riches ?

— Pour quoi comptez-vous, madame, les mérite de votre fils,

le bonheur de sa fille, — et le nom de Périgny ? Je répons de tout. Une fortune énorme, et très honorable, je vous le jure, — une dot d'un million, — la terre de Chauvry reconstituée, — le nom de Périgny perpétué, — et votre fils heureux. N'est-ce pas, madame, que vous pardonneriez ?

Valentine se rapprochait. M. Dubois, s'oubliant, parlait un peu haut. Elle entendit les derniers mots. Elle s'arrêta, la respiration suspendue. Le cœur lui battait violemment. Il y eut un silence. La nuit était venue, nuit encore constellée. La nature était dans un calme profond. La lune se levait à l'horizon. Elle dorait le front d'un honnête homme, que Valentine contemplait avec respect. A travers le feuillage sillonné de rayons, M. Dubois aperçut aussi la robe claire et le beau visage de Valentine. Tous deux hésitèrent, l'un s'il appellerait le secours d'un ange, l'autre si, comme le général qui marche sans ordres à la voix du canon, elle apporterait ce secours. Tous deux s'abstinrent et restèrent immobiles. Combien de temps dura cette angoisse ignorée de Raoul et de Pépita ? moins d'une minute peut-être.

— Vous êtes un charmeur, dit lentement la marquise. Dieu veuille bénir mon fils de vous avoir rencontré ! Pas un mot de notre conversation, jusqu'à ce que vous m'avez revue. Vous reviendrez demain, à dix heures. J'aurai réfléchi.

— Merci, répondit M. Dubois. C'est plus qu'une espérance.

La marquise ne contesta pas cette appréciation. Valentine avait été au moment de faire irruption, en se jetant dans les bras de sa mère. C'eût été une faute. Elle aurait semblé avoir écouté, et sa mère, croyant à un complot, aurait pu être irritée. Il valait mieux laisser M. Dubois continuer son œuvre. Valentine s'éloigna donc sans bruit de quelques pas, puis revint en s'accompagnant d'une chanson, pour s'annoncer.

— Pas un mot, répéta la marquise

Valentine s'avança, se composa la voix la plus naturelle, et voici en quels termes elle interrompit le dialogue qui avait remué tant de passions :

Monsieur, mon père vous attend avec mon frère dans la salle à manger.

— Viens-y aussi avec moi, dit la marquise, qui, pour plus de sûreté de son secret, voulut assister au repas.

Le diner réchauffé, auquel ne prenaient part que Raoul et M. Dubois, était en effet servi et fut lestement dépêché. On n'y parla que de choses banales. Le sujet des élections était déjà épuisé, M. Dubois, à qui chacun fit bonne mine, avait hate de se remettre en route. En serrant sur le perron la main de Raoul, il lui dit à

l'oreille : " Attendez-moi, tout va bien. " Valentine avait trouvé l'occasion de glisser aussi à l'oreille de M. Dubois ces mots : " Merci, j'ai entendu. "

M. Dubois gagna le chateau neuf d'un pas rapide. Il raconta, du ton le plus simple, le résultat du scrutin, la rencontre de Raoul et la circonstance qui l'avait fait dîner au vieux manoir. M. Durand était assez de bonne humeur, quoiqu'il regretât l'aubade et ses dix bouteilles. Il était, en définitive, le collègue du marquis ! Mais, chemin faisant, M. Dubois avait été envahi d'un grand trouble. Il s'était vu entraîné, par deux fois à promettre une dot d'un mellion, et comment arracherait-il un million au baron Durand ? Il ne pouvait cependant pas se présenter déceimment, le lendemain, à dix heures, devant la marquise, sans lui apporter ce million, dont il ne possédait pas la plus légère garantie. Jamais homme n'avait eu plus besoin de trouver sous son oreiller, à son réveil, un million, à peine d'être ridicule et précipité de tous ses rêves. Dans le cœur de M. Dubois, que venait d'enflamer un succès inespéré, ce fut au moins un coup d'épingle.

XXII

UN MILLION, S'IL VOUS PLAÎT.

Le lendemain, dès qu'il fut levé, M. Dubois courut à la recherche ou plutôt à l'assaut de son million. S'il ne l'avait pas trouvé sous son oreiller, il croyait bien cependant avoir trouvé un fil conducteur. Le baron Durand ne tarda guère à le défier ironiquement. Il était resté très frappé de ce séduisant problème d'un million qui ne lui coûterait rien.

— Hé bien, mon cher Ernest, demanda-t-il, m'apportez-vous ce fameux million !

— Vous l'apporter, monsieur le baron ? dit M. Dubois. C'est vous qui devez le donner. Ce n'est pas à moi, apparemment, à doter votre fille. Si je l'offrais, convenez que vous n'accepteriez pas.

— D'accord, je veux bien le donner, pourvu, comme ç'a été convenu, qu'il ne m'en coûte rien. Ah ! monsieur le beau parleur vous croyez que je vous ai oublié ! C'est le moment de faire résonner autre chose que des paroles, et de montrer votre génie.

— Vous avez une terrible mémoire, monsieur le baron. Vous voulez donc, vraiment, que j'aie découvert la pierre philosophale ?

- Ce n'est pas moi qui l'ai promis.
- Pour m'aider, il faut qu'à votre tour vous me fassiez une promesse... conditionnelle.
- Conditionnelle, soit.
- Ce million, qui ne vous coûtera rien...
- C'est la condition *sine qua non*.
- Vous le donnerez en dot à Pépita, en m'autorisant à choisir le mari qui lui convient.
- Ah ! c'est vous qui choisirez ?
- Pas sans le consulter, et vous devinez peut-être que je n'irai pas bien loin.
- Je devine plus facilement que le reste.
- Ainsi, Raoul de Périgny, par exemple, ne vous déplairait pas ?
- Comment ? Il est charmant, ce jeune homme.
- Et votre fille sera comtesse, en attendant qu'elle soit marquise. Et, sur son million, elle payera tous les frais de la noce.
- A merveille ! Comme dans la chanson : Quel plaisir d'aller à la noce...
- Surtout quand il n'en coûte rien. Et elle vous fera cadeau d'une paire de chevaux, plus, entendez-moi bien, un autre cadeau cent fois plus précieux...
- Lequel ?
- Le bois de la Boulaye, que vous aurez par-dessus le marché gratis...
- J'aurai gratis le bois de la Boulaye !
- Oui, et si bien gratis, que Pépita payera les terrassiers et prolongera votre avenue pour la noce, et posera votre grille...
- Avec mes armes et ma couronne...
- Sans doute. C'est dommage, je crains qu'on ne soit obligé d'abattre un certain chêne historique, où il ne se perche pas que des corbeaux...
- Voulez-vous vous taire, mauvais plaisant ? Soyez sérieux.
- Ne regrettez pas cette aventure, monsieur le baron. Sans elle, nous n'en serions pas aux choses sérieuses. Et ce n'est pas tout. Pépita se chargera de votre dépense de maison, Pépita vous nourrira et nourrira vos chevaux, et vous ferez l'économie de ce que vous payez tous les mois à Inez...
- C'est à merveille.
- Sans compter une autre économie, que je dirai plus tard..... Décidément, je suis trop généreux, et je fais bien plus que tenir ma promesse, puisque je vous apporte tant d'économies. Allons, c'est convenu, marché conclu, n'est-ce pas ?

Et M. Dubois tendit sa main. Le baron Durand leva la sienne et la tint en suspens.

— C'est toujours conditionnel ? dit-il.

— Eh oui, monsieur le baron. Frappez.

Et la main du baron Durand retomba bruyamment sur celle de M. Dubois.

— Convenez, s'écria celui-ci, que vous seriez bien déconcerté, maintenant, si je n'avais pas mon million. Pas d'alliance avec le marquis, pas de chevaux, pas de landau, pas de grille ni d'avenue, et vous continueriez de payer vos dépenses. Je suis sûr que pour tout cela, vous donneriez volontiers le million vous-même.

— Ne vous moquez pas de moi, mon cher Ernest, dit le baron inquiet.

— Vous exigez donc que j'aie trouvé la pierre philosophale ?

— C'est vous qui vous y êtes engagé.

— Eh bien, cette pierre n'est pas d'or, elle est de charbon ou de diamant, ce qui revient au même. Les savants ont découvert que la houille et le diamant sont composés des mêmes éléments. Ce n'est pas de l'alchimie, c'est de la chimie. J'ai appris cela pour être bachelier. Il ne s'agit que de la concentration de plus ou moins de carbone.

— Je ne comprends pas où vous voulez en venir.

— Attendez. A vos charbonnages du Nord. Vous avez cent actions, n'est-ce pas ?

— Oui, je n'en ai malheureusement que cent.

— Je ne vous plains pas. Une circulaire, que j'ai lue hier à propos, annonce que le capital va être doublé. Il vous sera offert cent actions nouvelles, que vous aurez le droit de refuser.

— Comment, les refuser ? Je ferais une insigne sottise.

— Ce n'est pas la question. Au lieu de les refuser, vous m'autorisez à les prendre pour Pépita. Elles vaudront dix mille francs chacune, et voilà juste mon million trouvé. Vous garderez vos cent actions, pas une de moins, en sorte qu'il ne vous en aura rien coûté.

Le baron Durand demeura étourdi du raisonnement. Il soupçonnait bien quelque sophisme, qu'il ne voyait pas clairement.

— Mais mon cher Ernest, dit-il, il me semble... que j'aurais eu deux cents actions.

— Il ne s'agit pas, monsieur le baron, de ce que vous auriez eu. Il s'agit de ce que vous avez. Vous ne tierez pas un titre de votre portefeuille, ni un écu de votre caisse. Les cent actions qui seront la dot de Pépita ne vous auront pas coûté un centime. Ainsi j'ai tenu ma promesse, j'ai rempli la condition, et le marché est conclu.

Je cours chercher M. Raoul. Si je vous le ramène pour le déjeuner, je vous le présente comme gendre.

— Attendez donc, vous êtes bien pressé.

— Sans doute, le temps presse. Il faut que dès demain les terrassiers soient à la besogne, dans votre bois de la Boulaye.

— Dans mon bois de la Boulaye...

— Oui, que vous aurez gratis; et ne paierez pas la dépense.

— Si vous allez chez le marquis, pensez au diner des conseillers.

— Pour dimanche ? C'est juste. Je vais faire l'invitation de votre part. Vous aurez même la marquise.

— J'aurais à ma table la marquise de Périgny ?

— A votre droite, monsieur le baron, et vous lui offrirez le bras.

— Allez vite, mon cher ami, je ne vous retiens pas, et tachez de ramener M. Raoul.

Le mot de la fin était décisif, et M. Dubois ne se fit pas prier pour sortir avec cet engagement. Le baron Durand, très agité, ouvrit ses tiroirs, ses registres, son portefeuille, et relut ses additions. Il était distrait. Le bois de la Boulaye, plus encore peut-être l'image de la marquise s'appuyant sur son bras lui trottaient par la tête. Fort heureusement, sous ces préoccupations, il ne s'avisa pas d'une observation bien simple, à savoir que ses actions, doublées en nombre, perdraient juste, à moins de hausse nouvelle, la moitié de leur valeur, ce qui diminuait singulièrement le mérite de la trouvaille de M. Dubois, ramenait les additions en arrière, et eût pu mettre en péril la dot de Pépita. Ce chagrin lui fut épargné. Il en eut un autre assez cuisant en réfléchissant qu'il aurait eu deux cents actions ! Il feuilleta tous ses titres, se demandant s'il n'en pourrait pas substituer d'autres à ceux qui lui feraient défaut.

« Y a-t-il là, se disait-il, des valeurs que je puisse écouler à un gendre ? Non, je n'en vois pas, elles sont toutes bonnes. »

Comme il se livrait à cette édifiante vérification, on frappa légèrement à sa porte. C'était Pépita, qui, suivant son usage, venait lui souhaiter le bonjour après la sortie de M. Dubois. Le baron Durand cacha précipitamment ses papiers. Il supposait sa fille bien plus au courant de la situation qu'elle ne l'était en réalité.

— Eh bien, mon enfant, dit-il, tu ne vaux pas mieux que les autres. Tu veux donc courir les grandes aventures ?

— Quelles aventures, mon père ? répondit Pépita étonnée.

— Allons donc, ne fais pas la niaise, tu me comprends bien.

— Je vous proteste, mon père...

— Pas de protestations. C'est comme cela que sans ma permission et sans me consulter, tu te mets d'intelligence avec un jeune homme pour former des complots contre ma bourse ?

— Moi, mon père, jamais ! Quel est le menteur qui a pu vous dire une pareille chose ?

— Le menteur, c'est M. Dubois.

— M. Dubois ? répéta la jeune fille. Ah ! c'est trop fort !

Elle fondit en larmes. Elle se croyait trahie par l'homme en qui elle avait placé une confiance illimitée, — ce qui est une des plus grandes amertumes de la vie.

— Tu pleures, reprit le baron Durand. Si c'est une invention de Dubois, on peut encore arranger les choses, et je ne te forcerai pas de te marier malgré toi.

Le baron Durand pensait à rattraper ses cents actions, mais en même temps il pensait au bois de la Boulaye, qui lui échappait.

— Je n'y comprends rien, dit Pépita.

— Oui, pourvu que Dubois, qui paraissait si pressé, ne soit pas parti. Je vais envoyer au chalet afin de le retenir. Car s'il est parti, ce sera bien embarrassant.

— Parti pour où ?

— Parti pour le château du marquis, d'où il prétendait ramener M. Raoul déjeuner avec nous. Mais puisque cela te fait pleurer, nous nous passerons de M. Raoul.

— Ce n'est pas cela qui me fait pleurer, mon père.

— Qu'est-ce donc ? Ah ! ça, mon enfant, je vois qu'il faut parler clairement. Oui ou non, veux-tu épouser M. Raoul ?

La question était, en effet, aussi claire qu'inattendue.

— Comment, mon père, dit Pépita, vous croyez... vous consentiriez...

— Je croyais que tu étais d'accord avec lui. C'est donc Dubois, ce faiseur de romans, qui a imaginé celui-là, à lui tout seul ?

— Pas à lui tout seul.

— Tu en conviens ? Eh bien, réponds à ma question.

— Il me semble, mon père, que je n'aurais à répondre... que si la demande était faite... par un autre que vous.

— Mais s'il vient déjeuner tout à l'heure, ce sera l'équivalent d'une demande.

— Alors je répondrai.

— Tu es insupportable. Il serait bien temps de répondre non, pour me brouiller à jamais avec le marquis. Je vais vite tâcher de rappeler Dubois...

— Oh ! ne le rappelez pas, mon père,

— Tu répondras donc oui ?

Pépita baissa ses yeux mouillés, et dit :

— Si vous y consentez, oui, mon père.

— Voilà qui est entendu, reprit le baron Durand. Qu'il est donc difficile d'arracher à une fille le mot qu'elle a le plus envie de prononcer ! Tu vois bien que j'avais raison de te dire que tu veux courir les grandes aventures. Je laisse aller Dubois. Il n'y a plus qu'à savoir s'il ramènera M. Raoul.

— Ce n'est pas plus certain que cela ?

— Comment veux-tu que je le sache mieux que toi ? Dubois est si drôle depuis huit jours. S'il ne ramène pas M. Raoul, ce sera une affaire manquée, et il faudra bien que tu te consolés, comme je me consolerais.

Le baron Durand venait de penser encore à ses cent actions des charbonnages du Nord. Pépita n'aurait pas eu cette consolation, et la question si claire de son père aboutissait à une obscurité bien anxieuse. N'ayant pas d'autres lumières à tirer du baron Durand, Pépita se retira. Elle courut au chalet, où M. Dubois n'avait pas reparu. Il était donc bien sur la route du vieux manoir. Elle conta tout à Inez, qui savait fort peu de chose, et dont l'anxiété ne fut pas moins vive. C'était le moment où M. Dubois était en conférence avec la marquise !

Inez remarqua que la toilette de Pépita était bien négligée. Elle voulut l'accompagner au château, l'aider, la parer un peu. Les enfants suivirent et restèrent à jouer sur l'esplanade. La toilette achevée, les deux amies se mirent à la fenêtre. Elle regardaient le sentier qui, à travers des champs et des haies, conduisait du vieux manoir au château neuf. La vue s'y étendait au loin. Elles ne se parlaient pas, et l'heure s'avavançait. Elles tressaillirent en voyant un homme seul qui leur parut être M. Dubois. Quand la forme devint plus distincte, elles reconnurent que c'était une illusion. Elles tressaillirent encore en apercevant deux hommes qui se rapprochaient ensemble, et que cacha bientôt une haie. Elles les guettaient à l'extrémité de la haie. L'attente fut longue, et vaine. Ils ne reparurent plus. Puis deux autres hommes, après s'être montrés, furent pareillement cachés. Cette fois, les cœurs des deux amies ne battirent pas en vain. Quand les formes reparurent plus rapprochées, il n'y avait plus à douter, c'était bien M. Dubois qui amenait Raoul. M. Dubois avait remporté sur la marquise la dernière victoire.

Mon histoire finit ici. Je n'ai aucun goût pour décrire les assiduités de cette période enchantée où des jeunes gens qui s'aiment viennent d'acquérir le droit de se le dire.

Docile à la leçon qu'il avait reçue, Raoul aborda M. Durand en l'appelant monsieur le baron, ce qui acheva de lui assurer les bonnes grâces du future beau-père. Les terrassiers furent à l'ouvrage le lendemain, et le chêne historique qui eût rappelé un souvenir ridicule tomba sous la cognée. On attela au landau des chevaux de labour de la ferme pour le conduire en toute hâte au carrossier. Le baron Durand, muni du précieux croquis de ses armoiries, profita de l'occasion et prit place dans la voiture, ce qui épargnait le prix de son transport, si ce n'était pas une épargne de temps. Il avait bien quelques affaires à Paris, quand ce n'eût été que de s'acheter à la Belle Jardinière un habit de cérémonie qu'il ne possédait pas. Il eut une excellente raison de l'acheter tout fait, indépendamment d'un autre motif que l'on connaît : il avait un impérieux besoin de cette habit pour le dîner des conseillers municipaux. Le soir, au guichet de la gare, il commença d'être magnanime. Il demanda un billet de première classe à haute voix. Il regardait autour de lui, il lui semblait qu'il était l'objet de l'attention et de l'envie. Il arbora le billet à son chapeau, suivant en cela l'exemple de beaucoup d'autres, et, à l'arrivée de la station de Chauvry, il était bien fier de le remettre aux employés. La vérité m'oblige pourtant à dire qu'il avait encore fait, aux dépens de son estomac, l'économie du dîner à Paris.

Pépita ne conquit pas seulement la bienveillance de la marquise, ce fut bientôt de l'enthousiasme. Au dimanche suivant, on n'évita pas de se rencontrer à l'entrée ni à la sortie de l'église. Les politesses les plus expressives furent échangées, et, pendant l'office divin, Pépita ne se gêna pas pour avancer sa chaise de manière à tourner l'obstacle du pilier. Le dîner des conseillers eut lieu le soir, c'était en quelque sorte la présentation officielle à la commune de la future châtelaine. La marquise, dont la santé, comme celle de beaucoup de femmes, était un peu aux ordres de sa volonté, ne manqua pas à cette fête. Elle s'amusait des manières rustiques des convives, éblouis du luxe du service, et des manières presque aussi gauches et non moins respectueuses à son égard de l'amphitryon. M. Jourdain n'eut jamais des poses plus réussies que celles du baron Durand inaugurant sa cravate blanche et son habit, sur lequel s'étalait la large étoile de la Légion d'Honneur, et ayant à son bras la marquise. Le baron Durand aurait désiré utiliser, pour la circonstance, les dix bouteilles de la Pomme d'Or, mais Inez s'était chargée de tout, et la cave de Samuel Meyer fut mise à contribution. Au dessert, il y eut des toasts bruyants, et le baron Durand fut acclamé adjoint

au maire. Puis, pour la première fois depuis l'acquisition du château neuf, on alluma les lampes du billard, et deux graves conseillers s'escrimèrent devant la galerie. Quand la partie fut terminée, on vit se lever le baron Durand, l'air inquiet. Sans attendre que ses convives se fussent retirés, il alla éteindre les lampes du billard qui ne faisaient plus qu'une consommation d'huile inutile.

Trois semaines se passèrent rapidement. M. Dubois avait assurément tous les droits du monde à être l'un des témoins désignés de Pépita. Il était difficile de trouver un second témoin. Les sentiments de famille du baron Durand ne pouvaient le déterminer à rechercher l'oncle Durand dans sa retraite de Saint-Flour. Sur l'avis de M. Dubois, l'honneur fut dévolu au doyen des conseillers, qui avait une secrète tristesse de n'être pas adjoint, et qui, amplement consolé, eut aussi son allégresse et sa gloriole pour le reste de sa vie.

Vint donc le jour où le landau, repeint aux armoiries du baron Duraud, traîné par deux beaux chevaux, conduit par un cocher enrubanné et suivi de la vieille carriole du marquis, ramena les mariés de l'église, et s'engagea par la grille d'honneur, dans l'avenue prolongée, à travers le bois de la Boulaye. La petite Pauline, elle aussi était singulièrement fière.

— Je disais bien, répétait-elle, que ce serait le mari de Pépita. On ne la grondait plus.

Les carosses avaient roulé devant le cantonnier, qui ne se retourna pas jusqu'à ce qu'ils l'eussent dépassé. Alors il se releva, laissa tomber son outil, alluma une pipe et dit en se parlant à lui-même :

— Et moi je casse toujours des pierres !

Sur la table du repas de noce était un magnifique bouquet confectionné par Baptiste. Il y avait un autre bouquet, celui des pauvres bruyères, qui avaient un jour été rejetées, puis qu'une espérance vivace avait de nouveau recueillies.

Après le repas, l'on se dispersa en divers groupes dans le parc. M. Dubois se promena quelques moments avec le baron Durand.

— C'est le moment, lui dit-il, de vous expliquer l'économie que je vous ai promise. Vous n'aurez plus besoin de moi.

— Comment, mon cher Ernest, s'écria le baron Durand, vous êtes plus que jamais notre ami.

— Votre ami, je l'espère, mais je cesse d'être votre régisseur. Pour rédiger votre fortune mobilière et vos placements, vous êtes cent fois plus habile que moi. Quant à votre terre, vous avez votre gendre, plus habile que moi aussi aux choses de la cam-

pagne, et il est indispensable de lui donner cet intérêt. Quant à votre maison, vous avez votre fille, et vous n'aurez même plus de dépenses de maison, puisqu'il a été convenu que c'est Pépita qui se charge de tout. Franchement, il serait inconvenant que ma femme continuât de tenir le ménage. Vous voyez que ni elle ni moi ne vous sommes plus bons à rien, et que je volerais mes appointements.

Le baron Durand réfléchit; il reconnaissait que l'argumentation ne manquait pas de justesse.

— Mais ma fille, dit-il, serait désolée de perdre la société d'Inez

— Oh! sur ce point, reprit M. Dubois, rassurez-vous. Une jeune femme heureuse a vite oublié une amie. Je vous prie de ne rien dire de notre résolution. Nous désirons éviter les adieux. Elle est inébranlable et j'avais le devoir de vous l'annoncer. Nous serions désormais inutiles. — Nous pourrions être importuns bientôt. — Nous serons partis demain... en vous disant pourtant : au revoir !...

Le baron Durand n'insista pas. Il était sensible à l'économie des appointements du régisseur.

ALFRED DE COURCY.

(Fin.)

UN GOUVERNEUR DU CANADA INCONNU

Pour ne pas induire les lecteurs en erreur je dois dire en commençant que le mot de gouverneur que j'emploie n'est pas celui qui est employé dans la commission de Sir William Alexander dont il va être question dans cet écrit, mais bien celui de lieutenant-général pour le roi. Telle était aussi l'appellation dont on se servait pour les gouverneurs français et même pour le marquis de Tracy.

Le marquis de Tracy ne fut nommé d'après sa commission que " lieutenant-général dans toute l'étendue des terres de notre obéissance situées en l'Amérique septentrionale et méridionale." C'est donc à tort que les historiens lui donnent le titre de vice-roi. Bien que sa juridiction de commandant fut beaucoup plus étendue que celle de ses prédécesseurs sur les possessions françaises en Amérique, il n'eut point le nom de vice-roi comme l'eurent le comte de Soissons, le duc de Montmorency et Flenny de Levy, duc de Ventadam. (1)

Ces explications données venons à notre sujet.

Après la prise des possessions d'une partie de l'Acadie par Argal en 1613, Bumcourt commandant français, fils de Pontrincourt resta cependant dans le pays avec Charles de la Tour comme son lieutenant et quelques autres français ; ils s'étaient réfugiés parmi les Souvigeois, et vêtus comme les sauvages ils vivaient

(1) C'est de ce dernier que la pointe de Levy tire son nom et non pas du général de Lévis, vainqueur de la bataille de Ste Foye en 1760, comme on le croit généralement. En effet on trouve ce qu'on appelle aujourd'hui Lévis appelé pointe de Levy dans un très grand nombre de documents administratifs et judiciaires vers et après 1663.

Depuis que ce qui précède est écrit j'ai vu Lévis nommé Pointe de Lévi dans Charlevoix dès l'année 1629.

de leur vie, chassant et pêchant, en attendant des secours de la mère-patrie. Ils en reçurent en effet, peu il est vrai, mais assez pour se maintenir dans le pays et conserver plusieurs postes.

Il n'y avait pas eu de reddition de l'Acadie à aucun représentant du roi d'Angleterre, il n'y avait que les parties du pays conquis par Argal qui se trouvaient en la possession anglaise, c'était le droit de la force et de la conquête dont on usait malheureusement trop souvent à cette époque.

L'Acadie restait donc possession française ce qui n'empêcha pas Jacques I roi d'Angleterre de la donner, sous le nom de la Nouvelle-Ecosse, et comprenait en outre la province actuelle du Nouveau-Brunswick et les îles St. Jean et du cap Breton ainsi que toute la Gaspésie, or il ne faut pas oublier que cette entrée ainsi donnée faisait partie des possessions françaises.

En donnant ainsi, dit Ferland, les mêmes pays à leurs sujets respectifs, les rois de France et d'Angleterre fournirent le prétexte à des contestations entre les colonies anglaises et les colonies françaises, mais la cause première de ces longues luttes remontent plus haut. Il était impossible que les deux peuples demeurassent longtemps voisins en Amérique sans trouver quelque raison de se quereller. Au fond toutes les brouilleries au sujet du Canada et de l'Acadie ne furent qu'une conséquence naturelle et en même temps une épisode de la rivalité traditionnelle de la France et de l'Angleterre."

Quoiqu'il en soit Jacques I donna l'Acadie à Sir William Alexander par une charte en date du 10 septembre 1621. Cette charte est rédigée en latin elle est très longue et donna en premier lieu les considérations qui ont engagé le roi à faire cette concession "Nous sommes d'opinion qu'aucune acquisition n'est plus facile et moins dommageable (*innociam*) que celle qui est faite en fondant de nouvelles colonies dans les pays étrangers et non cultivés, où les commodités de la vie et la nourriture sont sous la main, spécialement dans ces pays qui jusqu'ici ont manqué de cultivateurs ou ont été habités par des infidèles dont la conversion à la foi chrétienne (1) contribuerait beaucoup à la gloire de Dieu..... Pour ces causes aussi bien que pour les fidèles et loyaux services à nous rendus et à être rendus (*praestandam*) par notre bien aimé conseiller, Sir William Alexander, chevalier, qui le

(1) Jacques Ier fils de Marie Stuart était protestant, il monta sur le trône d'Angleterre après la mort de la reine Elizabeth en 1603, comme descendant de Henri VII.

premier de nos sujets, s'est efforcé de fonder cette colonie étrangère, et demande pour les coloniser les diverses contrées circonscrites dans les limites ci-après désignées. Nous avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par notre présente charte, à lui ses héritiers et ayant cause, etc., etc..... Nous faisons aussi et constituons le dit Sir William Alexander, ses héritiers et ayans cause ainsi que leurs députés, notre lieutenant général héréditaire pour représenter notre royale personne tant par terre que par mer"..... Sir William était en outre nommé haut justicier du pays, grand amiral et souverain de la regale. Il avait droit d'établir des tribunaux, de battre monnaie etc. Dans cette charte il est fait allusion à des tentatives faites par Sir William pour coloniser les terres à lui concédées, mais on n'en trouve aucune trace dans l'histoire.

Sir William Alexander de Menstrie était gentilhomme ordinaire du prince Charles plus tard Charles I, il était écossais de naissance, adroit courtisan, littérateur et poète. Ce sont sans doute ces qualités qui lui valurent la faveur de Jacques I qui était un bel esprit et qui se piquait d'être lettré et controversiste. L'histoire a consigné sa controverse avec Bellarmin qui avait écrit contre le serment d'allégeance exigé par le roi après la conspiration des poudres.

Sir Alexander n'envoya aucun colon et ne fit rien, au reste sa charte ne lui imposait aucune obligation et puis le roi était mort avant que le parlement d'Ecosse eut ratifié sa charte.

Quand je dis que Sir William ne fit rien pour coloniser la Nouvelle-Ecosse, je me trompe, dès l'année 1622 il fit une tentative dans ce sens, ainsi que nous le raconte Jean de Laët; cet historien, après avoir cité le titre de concession de la Nouvelle-Ecosse donné à sir William s'exprime ainsi: «Le sieur Guillaume Alexandre envoya aussitôt en l'an 1622 un navire avec quelques gens pour chercher une place commode pour habiter, qui estant partis un peu tard hyvernèrent en *Terre Neuve* au port nommé vulgairement *St Jeans port* et puis après l'an 1623 estant passés outre le costé du sud de cette Isle, ils abordèrent premièrement au port dit *des Français*, *Port au Mouton* qu'ils nommèrent *Saint Lucas baye*, et puis de là ils allèrent à un autre deux lieues plus oultre qu'ils appelèrent *Jolly port*, enfin au *Port Noir* à douze lieues de là où ils changèrent leurs cours premièrement vers *Terre Neuve* et puis de là en Angleterre.»

Jean de Laët qui voyageait vers 1637 ajoute: «je ne scai ce qu'ils ont fait depuis, si ce n'est que je trouve que les noms de ces provinces ont été changés par Guillaume Alexandre dans la

charte géographique nouvellement imprimée en Angleterre dans laquelle la Péninsule *Cadie* est nommée *Nouvelle-Calidonie* et la part Septentrionale qui regarde *Gaspé*, *Nouvelle-Alexandrie*, et les autres lieux aussi nommés de nouveaux noms à leur mode. »

Au commencement du règne de Charles I, sir William revint sur son projet de colonisation qu'il développa dans un écrit traitant de l'encouragement à donner aux colonies. Le roi goûta ses projets et commença par lui renouveler le don de Jacques I, par une charte de *Novadamus*, en date du 12 juillet 1625, laquelle en outre de la concession ou plutôt du don des terres fait en premier lieu, lui donne le privilège de diviser ces mêmes terres soit pour aider à la colonisation du pays, soit pour rendre les concessionnaires aptes à obtenir l'honneur et la dignité de chevalier baronets de la Nouvelle-Ecosse, qui pouvaient être créés plus tard.

Plus tard enfin, et ce qui va suivre est la partie importante et nécessaire pour justifier mon titre, le 2 février 1628 Charles I accorda à sir William une autre charte.

Par cet instrument royal, Charles I le reconnaît comme son lieutenant-général héréditaire du pays de la Nouvelle-Ecosse telle que délimitée en premier lieu et en outre lui fait le don suivant :.....

“ Nous avons donné accordé et concédé et par notre présente charte, donnons, accordons et concédons au dit Sir William Alexander, ses héritiers et ayans cause, d'une manière héréditaire et pour toujours toutes et chacunes des isles du golfe du Canada, entre la Nouvelle-Ecosse et Terre-neuve à l'ambouchure de la grande rivière Canada (fleuve St-Laurent) là où elle entre et tombe dans le dit golfe, y compris la grande île Anticostie. Avons aussi, donné, accordé et concédé, et par notre présente charte donnons et accordons et concédons au dit sus-nommé sir William Alexander, toutes et chacune des îles de la dite rivière Canada, depuis sa dite embouchure jusqu'à sa source, quelque soit le lieu où elle finisse et (on la croit située vers le golfe de Californie appelé par quelques-uns mer Vermillon) et de chaque rivière qui se décharge dans la dite rivière Canada.”

“ Nous avons de plus donné, accordé et concédé et par la présente charte, nous donnons, accordons et concédons au dit sir William et à ses ayans causes susdits : *cinquante lieues de terres (quinqua genta leucas)* SUR CHAQUE RIVE DE LA DITE RIVIERE CANADA, DEPUIS SON EMBOUCHURE JUSQU'A SA SOURCE, et aussi cinquante lieues sur chaque rive des rivières qui s'y déchargent, aussi sur chaque rive des lacs, bras de mers à travers lesquels les dites

rivières ont leurs cours où auxquels elles s'arrêtent".....Aussi avec tel titre (c'est-à-dire celui de lieutenant-général pour le roi ou gouverneur d'Angleterre) privilège et immunités, dans toutes les places susdites, par terre et par mer, tels que le dit sir William Alexander les possède en vertu de ses chartes antérieures qui lui donnent la propriété de la Nouvelle-Ecosse.....payant pour cela annuellement le dit sir William, ou ses représentants à nous et à nos successeurs UN DENIER D'ARGENT L'ECOSSE, [*unum denarium monato Scotiac*] à la fête de la nativité de notre Seigneur.....nous érigeons et unissons pour toujours lesquelles dites terres et îles en une seule seigneurie libre qui sera appelée [*Dominium de Canada menrupendcum.*]

A la suite de l'octroi des plus grands privilèges tels que ceux accordés en premier lieu à sir William par Charles I pour la Nouvelle-Ecosse, se trouvent des dispositions bizarres, curieuses.

“ Nous accordons aussi la possession, des maisons, édifices construits ou à construire, jardins, plaines, bois, marais, chemins, routes, eaux, étangs, ruisseaux, prés, paturages, moulins, droits des grains moulus, chasse des oiseaux et des bêtes fauves, pêches, tourbes et tourbières, charbon et charbonnières, lapins et garennes, colombiers et pigeonniers, ateliers, forges, bruyères, gènes. accordons cours de justice et leur ressort, droit du seigneur sur les vassaux, droits de fourche et liens patibulaires, gibets, culs-de-fosse etc., etc.”.....

Voilà donc sir William Alexander de Menstrie, en possession de titres de propriété, comme seigneur sur une étendue de terre comprenant la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick, le Cap Breton, l'Isle du prince Edouard, la province de Québec, la province d'Ontario jusqu'au lac Supérieur. Il est bon de remarquer qu'avec une imprévoyance et une confiance sans limites, le roi d'Angleterre n'imposait à sir William aucune obligation excepté le tribut ou la redevance féodale illusoire et ridicule à cause de sa modicité de un sou par année pour le don d'un territoire aussi grand que l'Europe entière.

Ceci fait ressortir davantage les précautions administratives des rois de France, dans leurs concessions au Canada, lesquels obligeaient les grandes compagnies à coloniser et à payer les frais du culte et du gouvernement colonial, et les seigneurs à établir des colons dans leurs seigneuries, et souvent lorsque ces derniers ne remplissent pas leurs obligations, leurs concessions étaient révoquées et leurs terres reentraient dans le domaine public.

Ce don de Charles I de tout ce qui constituait alors la Nou-

velle-France, en lui conférant implicitement puisque la charte dit que tous ses titres et privilèges à lui accordés sont comme ceux de la charte de la Nouvelle-Ecosse comme s'ils étaient exprimés mot pour mot dans la nouvelle charte, [*si expresso fuissent de verbo in verbum*] en lui conférant, dis-je, le titre de lieutenant-général héréditaire ou gouverneur du Canada pour le roi d'Angleterre, Charles I, commettait un acte audacieux d'abus de puissance et d'empiètement jusqu'à cette époque de 1628, la Nouvelle-France appartenait au roi Louis XIII, dont le cardinal de Richelieu était le vice-roi, et Samuel de Champlain le gouverneur.

Les événements qui suivirent devaient cependant donner une certaine importance à ces dons et titres.

Mais là ne se bornèrent point les faveurs royales en faveur de sir William Alexander de Mestrie. Dans sa charte du Canada il lui était permis de conférer certains titres, certaines dignités non définies, mais ce ne pouvait être que des honneurs personnelles dont les titulaires ne pouvaient jouir que dans le pays donné, mais il ne pouvait donner aucun titre attaché au sol et qui peut être porté dans les autres pays.

Pour encourager les personnes de haute naissance et de grande fortune et les engager à aider sir William à coloniser ce vaste pays, à donner un essor puissant qui commence entre celui-ci et l'Ecosse, il aurait été entendu entre le roi Charles et sir William, que celui-là créerait l'ordre des chevaliers baronnets de la Nouvelle-Ecosse et de fait cet ordre fut fondé par lettres *patentes sous le grand sceau de l'Ecosse*. Je dois rappeler ici que Jacques I roi d'Angleterre était en même temps Jacques VI roi d'Ecosse à laquelle était unie la Nouvelle-Ecosse le 16 novembre 1629, déclarant et confirmant le rang et les privilèges des chevaliers de l'ordre, lesquels après avoir été établis pendant un certain temps dans le pays avaient le droit de porter une décoration comme marque de leur dignité. Il appert d'après ces lettres patentes que sir William occupait le pays pour son fils, et héritier apparent. On y lit entre autres choses ce qui suit :

.....“ Considérant que notre digne et bien aimé sir William Alexander, chevalier, notre principal secrétaire d'Etat de notre ancien royaume d'Ecosse, et notre lieutenant-général de la Nouvelle-Ecosse qui déjà fait de grandes dépenses pour y faire des découvertes, qui y a établi une colonie où son fils sir William est maintenant résidant et voulant donner tous les moyens possibles d'encouragement aux baronnets de notre ancien-royaume pour l'exécution d'une entreprise si utile [la colonisation du pays] afin qu'ils soient honorés et qu'ils aient rang selon leurs lettres pa-

tentes, il nous a plû de les autoriser et de permettre, comme par les présentes pour nous et pour nos successeurs nous autorisons et permettons à notre dit lieutenant-général et aux baronets, héritiers mâles de porter à leur cour en temps, un ruban de soie couleur orange foncée avec un écusson en argent, et un sautoire d'azur, avec les armes de l'Ecosse et une couronne impériale portant en exerque cette devise : *Fax mentis honestae Gloria.*

Par d'autres arrangements particuliers et non compris dans la charte, ce qui avait été donné à sir William sous le nom de Nouvelle Ecosse devait être partagé en cent cinquante fiefs ou seigneuries de 16,000 arpents chaque, et Alexander reçut le pouvoir d'accorder le titre de chevalier baronnet à chacun de ceux qui acheteraient un de ces fiefs. Il paraît même d'après Ferland, que sir William rendit chaque titre au prix de deux cents louis sterlings.

En 1628 le coup préparé par l'Angleterre contre l'Acadie fut mis à exécution par Kirk qui laissa l'Europe au printemps de cette année-là avec une flotte de dix-huit vaisseaux et prit possession de Mont-Royal au nom de sir William Alexander, et il y laissa paraît-il quelques familles écossaises, ensuite il se dirigea vers Québec sans essayer de s'emparer des autres postes de l'Acadie.

En 1620 sir William Alexander créa baronnet Claude de la Tour et son fils Charles Amador. Dans les lettres patentes signées par sir Alexander et datées du 30 avril, on lit... "A cause de l'amitié, du respect qu'il [sir Alexander] porte à Claude de Saint Estienne, chevalier, seigneur de la Tour et de Vuane, et à Charles de Saint Estienne son fils seigneur de Demiscourt son fils le dit Claudt de Saint-Estienne étant présent et acceptant pour son fils Charles absent, et leurs héritiers donne au dit chevalier de la Tour et à son dit fils et à leurs héritiers, tout le pays, cotes et Iles etc. [Suit la description du territoire donné et qui comprend une partie de l'Acadie.] "érigés en deux baronies, savoir la baronie de Saint-Estienne et la baronie de la Tour, ce qui peut être limité et divisé également entre le dit chevalier de la Tour et son dit fils s'ils le jugent à propos à la condition que le dit chevalier de la Tour et son dit fils, comme il l'a promis, et pour son dit fils par les présentent promet que tous deux seront fidèles vassaux du souverain seigneur et roi d'Ecosse, et de lui prêter obédience et assistance pour réduire le peuple de ce pays."

Le nom de la Tour père et fils est trop lié aux commencement de l'histoire de l'Acadie, apanage quasi royal de sir Alexander, pour qu'il ne me soit pas permis d'en parler un peu longuement

ici, d'ailleurs les incidents de leur vie sont fort curieux et étranges et ne manqueront pas d'intéresser le lecteur.

Claude Turgis de Saint-Étienne sieur de la Tour était originaire de la Champagne, il avait quitté Paris avec son fils Charles Amador, alors âgé de quatorze ans pour se fixer dans l'Acadie auprès de Contriecourt qui dans ce temps là fondait Port-Royal. Des revers de fortune semblent avoir engagé Claude de la Tour à prendre cette détermination. Même une personne hostile à sa famille prétend qu'avant son départ de Paris il y avait travaillé comme maçon. Comme nous l'avons vu plus haut le fils Charles Amador s'attacha à Biencourt fils de Poutrincourt. Biencourt le nomma son enseigne, puis son lieutenant, et enfin en mourant lui légua ses droits sur Port-Royal, et le nomma son successeur dans le commandement [1623].

Comme on le voit il y eut donc alors deux représentants de deux souverains en même temps en Acadie, sir William et Charles de la Tour.

Pendant les quatre années suivantes il vécut dans l'oubli au fort St-Louis à Cap de Sables ; le havre où ce port était situé s'appelait port Lomeron ou port Latour;

Vers ce temps 1628 les anglais de Kennebec et de Sacok formèrent le dessein de chasser les français de l'Acadie, ce dessein était probablement lié avec le plan de colonisation de sir Alexander. Cette tentative coïncidait avec l'attaque de l'île de Rhé par les troupes de Charles I, et la prise en possession de Port-Royal par les frères Kirk. A cette occasion Charles de la Tour écrivit à Louis XIII une lettre dans laquelle il demandait d'être nommé commandant sur toute la côte l'Acadie. Cette lettre fut confiée à Claude de la Tour qui devait passer en France et plaider la cause de son fils auprès du roi. Kirk dans sa hâte d'aller prendre Québec, laissa Port-Royal pour cette place et dans sa route il fit prisonnier, sur un des vaisseaux de Roquemont, Claude de la Tour qui revenait de France pour rejoindre son fils dans l'Acadie.

Conduit en Angleterre comme prisonnier La Tour qui était Huguenot se laissa détourné de la fidélité qu'il devait au roi de France. A Londres il trouva parmi ceux de la religion prétendue réformée des amis qui s'efforcèrent de le gagner à la cour de l'Angleterre et à trahir son pays. Ils lui ménagèrent une alliance inespérée en lui faisant épouser une fille d'honneur, de Henriette de France, reine d'Angleterre. Ferland pense que cette dame devait être proche parente de sir William Alexander. De son côté Charlevoix prétend que de la Tour fut fait chevalier de la jarretière, mais comme son nom ne se trouve ni dans Rapin

ni dans l'histoire des chevaliers de cet ordre par Napier, il faut en conclure que c'est une erreur provenant du fait qu'il fut créé chevalier baronnet de la Nouvelle-Ecosse.

Claude de La Tour s'engagea à livrer au roi d'Angleterre le fort que son fils tenait en Acadie pour la France, en conséquence deux navires de guerre furent équipés à cette fin, sur l'un desquels Claude de La Tour s'embarqua avec sa nouvelle épouse.

Arrivé au fort Louis, cap de Sable, il débarqua et s'en fut seul pour avoir une entrevue avec son fils ; dans cette entrevue il lui fit une description excellente du crédit et de la faveur dont il jouissait à la cour de Londres, et des avantages qu'il pouvait en tirer. Il dit à son fils qu'il le ferait recevoir chevalier et qu'il le ferait confirmer dans la charge de gouverneur de la place pour le roi d'Angleterre, s'il voulait entrer au service de ce souverain.

Charles Amador resta atterré par les propositions déloyales de son père, il lui dit qu'il se trompait étrangement s'il le supposait capable de rendre une place aux ennemis de son pays, et qu'il la conserverait au roi son maître, tant qu'il aurait un souffle de vie. Il ajouta qu'il puisait hautement les dignités qui lui étaient offertes au nom du roi d'Angleterre, par l'entremise de lui son père, auquel il devait respect et déférence, mais qu'il ne consentirait jamais à les acheter au prix d'une trahison. Le prince que je sers, ajouta Charles de La Tour en terminant, est capable de me récompenser, et s'il ne le fait pas, ma fidélité à mon roi sera ma propre récompense.

Cette fière et noble réponse déconcerta Claude de La Tour qui était loin de s'attendre à un refus de la part de son fils, et il se retira à bord de son navire. (1).

(1) Le regretté M. Gérin Lajoie a fait sur cet épisode historique, sous le titre " Le jeune Latour " une tragédie en trois actes et en vers ; cette tragédie fut représentée aux exercices littéraires de fin d'année du collège de Nicolet ou il terminait ses études, c'était en 1844 et M. Lajoie n'avait alors que dix-neuf ans.

Cette pièce se trouve dans le repertoire national, vol. III, p. 5.

T. P. BEDARD.

(A continuer.)

REVUE POLITIQUE

La deuxième session du cinquième parlement du Canada a été ouverte le dix-sept janvier, — une quinzaine de jours avant l'époque ordinaire.

Le trône était occupé par un nouveau dignitaire, le marquis de Lansdowne, successeur du marquis de Lorne. — Notre nouveau gouverneur appartient à une famille distinguée de l'Angleterre. Il n'en est pas à ses débuts dans la politique, car il a été l'un des membres du cabinet Gladstone. — Nous avons constaté avec plaisir que la langue française lui est familière.

Le discours du trône annonce d'importantes mesures. La loi électorale sera de nouveau discutée et nous serons témoins d'une nouvelle tentative dans le sens de l'émancipation des femmes. Le projet ministériel de l'an dernier, on s'en rappelle, accordait aux femmes propriétaires, le droit de déposer leurs bulletins dans les urnes électorales. Ce fut une surprise ; on ne croyait pas que Sir John A. Macdonald entretint de pareilles idées et fût décidé à faire de telles concessions aux tendances contemporaines. La surprise fut si grande que le projet fut retiré. Il revient cette année avec quelques modifications. La députation va-t-elle lui faire meilleur accueil ? C'est douteux : nos femmes canadiennes n'ambitionnent pas l'honneur de rivaliser avec leurs maris sur l'arène politique. Elles trouvent au foyer domestique, une place qui leur convient et elles ne désirent point en sortir.

La discussion parlementaire n'en est pas encore rendue à ce projet de la loi, et les aptitudes politiques de nos femmes n'ont

pas encore fait le sujet des beaux discours de nos députés. Leur attention est complètement absorbée par la question du chemin de fer du Pacifique. Il s'agit d'un prêt de vingt-deux millions et demi de piastres ; la puissante compagnie qui s'est chargée il y a trois ans de construire notre grande voie transcontinentale, fait un nouvel appel au gouvernement. Elle a poussé les travaux avec une grande célérité, et elle atteint maintenant les Montagnes Rocheuses. Il lui reste à franchir la chaîne Montagneuse et à atteindre l'Océan Pacifique d'un côté, et à se frayer une voie à travers la contrée à peu près inconnue qui s'étend de l'extrémité occidentale du lac Supérieure au bassin du lac Nipissingue. C'est la partie la plus difficile de l'entreprise, bien qu'elle soit moins longue en étendue.

La compagnie s'est engagée à terminer la voie en dix ans. Elle peut donc nous priver jusqu'en 1891 des avantages de ce chemin. La province de Québec est au plus haut degré intéressée à ce que la partie de ce chemin qui doit passer au nord du lac Supérieur et du lac Huron soit construite, car le commerce de transit ne lui viendra en entier que par là. Or, la compagnie du Pacifique est disposée à terminer la voie ferrée en deux ou trois ans ; mais elle met pour condition que le gouvernement lui vienne en aide en lui prêtant vingt-deux millions et demi de piastres. Elle offre des garanties que la presse discute.

Une partie de la presse conservatrice s'est prononcée dernièrement contre le prêt proposé. L'opinion générale paraît cependant favorable au cabinet et le projet de loi sera voté par une bonne majorité, selon toutes les probabilités. (1)

* *

La situation à Ottawa s'est trouvée un peu compliquée par suite de la demande faite par nos ministres provinciaux d'une indemnité pécuniaire de tant par mille anglais, pour la cons-

(1) Au moment où nous mettons sous presse nous recevons la dépêche nous annonçant que le vote a été pris et que le prêt demandé a été accordé à la compagnie du Pacifique.

truction du chemin de fer du Nord. Cette voie ferrée est, avec raison, considérée comme la continuation de la grande voie transcontinentale. Le chemin du Pacifique doit nécessairement atteindre les ports océaniques; il ne sera pas complet sans cela. Or, la voie ferrée provinciale est, par sa position, le complément naturel du Pacifique. Pourquoi le gouvernement fédéral qui a voté, dans l'Ontario, des voies ferrées se trouvant dans la même position n'indemniserait-il pas notre province des sacrifices qu'elle s'est imposée et qui tournent à l'avantage général? C'est la question que nos ministres provinciaux posent au cabinet fédéral. Les circonstances ont voulu que cette question prit un peu la tournure d'un ultimatum, tournure qu'elle n'avait pas dans l'esprit de nos ministres provinciaux. Les discussions d'une partie de la presse l'ont accentuée, dans ce sens — ce qui a causé un certain émoi.

La demande de la province devra être entendue, car elle est juste. Le gouvernement ne peut refuser de l'envisager en face et d'y faire droit. Forts du mérite intrinsèque de notre demande, nous devons insister non en vertu du droit de la force ou du nombre, mais en vertu de la force du droit.

..

La situation financière de la province de Québec force nos hommes politiques à agir. Le nouveau ministère a une immense tâche à accomplir: restaurer nos finances. Il y a bien quelques items à retrancher ou à réduire dans les dépenses; mais cela ne peut suffire à combler nos déficits annuels. Il faut augmenter les revenus. On parle fortement de l'augmentation du subside fédéral, et on fait valoir des raisons qui devront rallier avant longtemps la majorité des députés fédéraux. Il est impossible que le subside reste fixé à un chiffre immuable pendant que les dépenses des provinces augmentent dans la même proportion que leur population.

..

Le nouveau ministère de Québec est composé comme suit: MM.

J. J. Ross, L. O. Taillon, J. G. Robertson, J. Blanchet, W. Lynch, J. Flynn.

MM. Taillon et Robertson ont été, tous deux, élus par acclamation.

Espérons que le nouveau ministère saura tirer la province des embarras où elle se trouve.

*
* *

L'honorable M. Mousseau après sa résignation comme premier ministre de la province de Québec a accepté une place de Juge à Rimouski.

*
* *

Des États-Unis le télégraphe nous transmet les nouvelles les plus déplorables. Les grandes inondations de l'ouest causent des dommages considérables. Des villes entières sont submergées. On déplore de nombreuses pertes de vie. Wheeling, Louiseville, Lawrenceburg, Memphis, Marietta, Baltimore, Girard, Madison, Columbus, Cattlesbury, Cincinnati, Belpré, Fort Smith sont complètement envahies par les eaux. A Cincinnati, surtout 30 à 40 milles personnes ont été obligées de quitter leurs maisons et 20,000 journaliers se trouvent maintenant sans emploi. La misère est effrayante. On organise des secours sur tous les points des États-Unis pour leur venir en aide.

Au Congress la session est assez tranquille. Plusieurs députés ont présenté un bill à la chambre des représentants, relativement à une réforme à opérer sur le tarif actuel. On ne s'attend pas à ce que le bill soit voté à cette session-ci. Si le bill était accepté à la chambre des représentants il serait certainement refusé au Sénat. La France et l'Allemagne et plusieurs autres contrées de l'Europe ayant interdit l'importation du porc américain, les États-Unis de leur côté, et un peu par un esprit de vengeance, refusent dans leurs ports l'importation des produits de ces puissances.

*
* *

La guerre du Soudan prend des proportions alarmantes. El Mahdi s'avance de plus en plus vers le Caire. Jusqu'ici les rebelles sont en plein succès. On commence à s'apercevoir en Europe que les affaires d'Égypte sont plus sérieuses qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. L'Angleterre après avoir refusé aux puissances le droit de régler avec elle la question égyptienne est aujourd'hui grandement embarrassée. El Madhi est un ennemi encore plus dangereux qu'Arabi Pacha. Il est rusé, fanatique, et jouit d'une grande popularité dans le Soudan. Il est constamment entouré d'une forte garde, qui le suit continuellement et qui a pour mission de le protéger contre les complots des assassins. Les étrangers ne l'approchent que sous escorte et doivent s'arrêter à une distance respectueuse.

Le télégraphe après nous avoir annoncé la prise de Tokar, nous apporte la nouvelle que le marquis de Hartington a dit à la chambre des communes qu'il n'avait aucune nouvelle certaine de la prise de cette place. L'état des chrétiens est déplorable. Les massacres se succèdent de plus en plus.

A Khartown, à l'arrivée du général Gordon, des milliers de personnes lui ont baisé les mains et les pieds en l'appelant le « Sultan du Soudan. » Le gouvernement Gladstone par son indifférence et son manque d'initiative, à l'égard de la situation actuelle du Soudan a soulevé le mécontentement général et il n'en a pas fallu de beaucoup qu'il tombât sous le coût de l'indignation publique. Le point capital de la guerre est la prise de Suakim par les rebelles.

* *

Les Allemands redoutent pour l'Angleterre, la soumission des tributs de Merv à la Russie. Voici ce qu'en dit un journal important d'Allemagne.

« Si les Russes arrivaient encore devant les murs de Constantinople, les Anglais ne pourraient plus leur commander de s'arrêter, comme ils l'ont fait en 1878. La Russie deviendra la proche voisine de l'Angleterre dans l'Inde et pourra, à tout moment

créer des désordres dans le nord de l'Inde. Maintenant, il n'y a que l'Afghanistan entre la Russie et l'Inde. Les tribus de la frontière sont toujours prêtes à envahir les riches contrées de l'Inde si leur retraite est assurée, et la Russie peut actuellement leur garantir la chose.»

..

En France la guerre du Tonquin absorbe toute l'attention. Après bien des séances orageuses, les chambres françaises ont voté un nouveau crédit de vingt millions pour pousser la guerre avec activité. Bacninh est le point de mire des deux puissances. Le marquis de Tseng en conférence avec le comte de Granville lui déclarait ouvertement que le gouvernement Chinois considèrerait l'attaque de Bacninh par les troupes françaises, comme une déclaration de guerre contre la Chine et que l'ambassadeur Chinois serait en conséquence rappelé de Paris.

Le marquis de Tseng est un diplomate des plus intrigants et des plus rusés. Il semble se jouer du cabinet français et le ministère Ferry pourrait bien, tôt ou tard plier bagage devant la situation.

La mort de M. Rouher, l'ex-ministre de Napoléon III a créé un immense retentissement en France, il a succombé à une terrible maladie qui avait atteint son cerveau avant de briser sa robuste constitution. M. Rouher était doué sous tous les rapports pour faire un homme d'état. Son éloquence, son amour pour le travail, ses grandes connaissances en ce qui touchent les questions financières et commerciales, lui valurent de la part du second Empire les positions les plus élevées. Ministre de l'agriculture, et du commerce, ministre sans portefeuille, plus tard ministre d'Etat, président du Sénat et surtout conseiller et ami intime de Napoléon III, toutes ces positions prouvent clairement la manière dont l'Empereur savait apprécier, ses hautes qualités.

La mort du Prince-Impérial, en qui il avait mis toutes ses espérances, a été sa dernière et sa plus forte épreuve. Atteint subitement au cerveau en apprenant cette triste nouvelle, il en a ressenti le contre-coup qui devait le conduire au tombeau.

Il laisse après lui un parti divisé et affaibli. Malgré les protestation du prince Victor, au sujet de sa candidature à l'Empire, ce qui aurait pour effet de supplanter son père, il n'en reste pas moins évident que le parti bonapartiste est moralement divisé s'il ne l'est pas de fait. Il n'y a pas de doute qu'une partie notable des bonapartistes, préfère le prince Victor, au prince Jérôme, que sa pusillanimité et son manque d'énergie ont fait surnommer Plon Plon.

Les relations de la France et de l'Angleterre à l'heure qu'il est sont très tendues. La guerre du Soudan, la guerre de la Chine, l'expédition du Madagascar, où les intérêts anglais sont très compromis, n'ont pas peu contribué à refroidir l'amitié qui semble régner entre les deux nations.

*
*
*

La haine de l'Allemagne contre la France n'est pas encore assouvie, comme on peut le constater par la voix de ses organes, les journaux. On dirait que leur fameuse campagne de 1870 leur pèse sur les épaules, en dépit de la satisfaction qu'à dû éprouver Bismarck en se voyant maître de Paris. Dans l'esprit des Allemands, on le sait, cette marche victorieuse à travers la France équivalait à une défaite. Depuis 13 ans le chancelier de fer remue l'Europe en tous sens, pour susciter contre savieille ennemie, les puissances de l'ancien monde. Jusqu'ici ces menées n'ont pas eu de résultat. Mais depuis quelques temps surtout l'éventualité d'une guerre entre les deux puissances voisines est à l'ordre du jour. On ne saurait croire avec quelle impudence les Allemands mordent à belles dents dans les provinces de la France. On vient ni plus ni moins d'offrir à l'Italie, Nice, la Savoie, la Corse et d'autres départements, à condition que celle-ci se rallie à l'Allemagne pour la seconder dans la prochaine guerre. Aussi on ne fut pas peu surpris, à Berlin, en recevant un refus formel de l'Italie. Ce n'est pas que nous croyions les Italiens en grande amitié avec la France, mais nous sommes d'opinion que le Roi Humbert ne se soucie pas de s'aventurer dans une nouvelle guerre qui pourrait bien le faire chanceler sur son trône et lui faire perdre les fruits de vingt années de paix.

A. G. L. DESAULNIERS.